



CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

BILAN DE CONCERTATION

27 FÉVRIER > 7 AVRIL 2017

www.contournement-ouest-nimes.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Sommaire

1 > Préambule.....	4
2 > Information préalable du public.....	5
• Publication de l'avis et du dossier d'information CNDP	5
3 > Périmètre de la concertation.....	6
1> Le cadre législatif et réglementaire	6
2> Les communes concernées	6
3> Le projet de Contournement Ouest de Nîmes soumis à la concertation	6
• Objectifs du projet tels que définis par le Maître d'ouvrage	6
• Objet de la concertation	7
• Présentation synthétique du projet : une route à 2x2 voies et 4 points d'échanges.....	7
• Coût prévisionnel du projet	9
• Calendrier prévisionnel	9
4 > Organisation de la concertation	10
1> Les modalités de la concertation.....	10
2> Le déroulement de la concertation.....	11
5 > Dispositif d'information et de recueil des avis	12
1> Des outils de référence pour présenter le projet.....	12
• Le dossier de concertation	12
• Le dépliant de synthèse	12
• Les expositions	14
• La présentation diaporama évolutive	15
2> Des outils d'accompagnement pour les moments forts	15
• Les affiches de campagne	15
• Les invitations aux réunions publiques	16
• Le kitcom pour les sites et les magazines institutionnels.....	16
• Les relations de presse.....	17
3> Les outils de remontée des avis	17
• Les registres de concertation	17
• Les autres formes de contributions écrites	17
• Les outils de l'e-concertation	17
• Les avis exprimés lors des réunions publiques.....	18
4> Un site internet dédié au projet.....	18
• Internet au cœur du dispositif participatif	18
5> Les réunions de concertation	19
• La concertation institutionnelle en amont.....	19
• Le Comité des Partenaires au lancement.....	20
• Les 4 réunions publiques	20
• Une rencontre avec les comités de quartiers	22
6 > Bilan quantitatif de la concertation	23
1> Une participation relativement forte du grand public	23
• Les 4 réunions publiques	23
• Le site internet dédié au projet.....	23
• Un intérêt marqué des élus et acteurs locaux.....	25

2>	Des personnes publiques associées	25
3>	332 expressions du public, représentant 312 personnes	26
4>	1244 avis thématiques du public	28
5>	Zoom sur Caveirac.....	31
6>	Les avis des personnes publiques associées	33
7 >	Synthèse des expressions	35
1>	Remarques préliminaires	35
	• La solution préférentielle présentée en termes de tracé et d'échanges	36
2>	Une opportunité du projet variable selon les secteurs	37
	• Un accord consensuel sur le diagnostic.....	37
	• Le projet « rejeté » à Caveirac, mais fortement attendu sur Nîmes Métropole et Alès	37
	• Le souhait d'une réalisation rapide	40
	• Des remarques sur le coût du projet.....	40
3>	Des contre-propositions.....	41
	• Réaliser le tracé plus à l'Ouest et plus au Nord	41
	• Améliorer l'existant	41
	• Réaliser la Déviation Nord de Nîmes	41
4>	Des variantes et options d'aménagements ou d'échanges peu discutées.....	41
	• Le tracé préférentiel relativement conforté.....	42
	• Segment 2 : plutôt favorable pour l'Est	42
	• Segment 3 : plutôt favorable pour l'ouest.....	42
	• Segment 4 : quasi-unanimité pour l'Ouest	42
	• Peu d'opinions tranchées sur les échangeurs	42
5>	Les craintes environnementales exprimées	43
	• Bruit : une nuisance souvent évoquée	43
	• Les effets sur la qualité de l'air et la santé publique	43
	• La préservation de la garrigue	43
	• Les impacts sur le risque d'inondation	43
6>	La liaison avec la RN113 (barreau complémentaire)	43
	• De nombreuses demandes pour une liaison (barreau) complémentaire vers la RN113	43
7>	Des demandes qui vont au-delà du projet	44
	• Améliorer le carrefour giratoire RN106 / Avenue Kennedy (accès à l'hôpital Carémeau)	44
	• La réalisation de la Déviation Nord de Nîmes	44
	• L'achèvement de la mise à 2x2 voies entre La Calmette et Nîmes	44
	• Renforcer les transports en commun pour diminuer la circulation automobile sur la RD 40	44
	• La place des vélos et des modes actifs	44
	• L'attente d'une information complémentaire et détaillée	44
8 >	Enseignements et réponses du Maître d'ouvrage	45
1>	Une opportunité du projet confortée	45
2>	Réponses sur les contre-propositions.....	46
3>	Réponses sur les variantes.....	47
4>	Réponses sur les craintes environnementales exprimées	47
5>	Réponses sur la liaison vers la RN113.....	48
6>	Réponses sur les demandes connexes	48
9 >	Suites à donner	50
	• Action immédiate	50
	• Poursuite du dialogue	50
	• Orientations pour la poursuite des études ou les développements ultérieurs du projet	50
	• Phasage de l'opération :	50
	• Enquête publique	50

1 > Préambule

Afin de répondre à la situation d'engorgement de la RN106 dans sa traversée de la partie urbaine de Nîmes, l'État, en partenariat financier avec les collectivités territoriales, étudie la réalisation du Contournement Ouest de Nîmes.

La Direction des Infrastructures de Transports du Ministère de la transition écologique et solidaire est le Maître d'ouvrage central, relayé localement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie.

Le Contournement Ouest de Nîmes (CONIM) répond à un double objectif : fiabiliser la connexion du pays cévenol à l'arc méditerranéen et fluidifier la circulation dans Nîmes en participant à la création d'un contournement complet autour de Nîmes. Il contribue à la connexion entre la route d'Alès au Nord, et l'autoroute A9 au Sud. La route d'Alès est, certes, déjà connectée à l'échangeur Nîmes Ouest, mais la voirie existante est aujourd'hui insuffisamment dimensionnée pour exercer correctement les fonctions de transit et de desserte locale.

Suite à un accord entre les collectivités locales et l'État, le Contournement Ouest de Nîmes a fait l'objet d'une inscription au Contrat de Plan État Région 2015/2020.

Les études et les démarches administratives préalables à sa réalisation ont donc été relancées.

2 > Information préalable du public

Le projet de Contournement Ouest de Nîmes est encadré par l'article L121-8-II du code de l'environnement, imposant à tout projet d'aménagement estimé entre 150 et 300 millions d'euros d'être rendu public.

Le projet étant inscrit dans les différents plans d'aménagements territoriaux (DVA de Nîmes, SCOT Gard Sud et PDU de Nîmes Métropole) et devant faire l'objet d'une concertation au titre de l'article L 103-2, du code de l'urbanisme le Maître d'ouvrage a décidé, en conformité avec le code de l'Environnement, de ne pas saisir lui-même la Commission Nationale de Débat Public (CNDP).

Pour autant, la CNDP pouvait être saisie par des tiers identifiés par le code de l'Environnement : dix mille ressortissants majeurs de l'Union européenne résidant en France, dix parlementaires, un conseil régional, un conseil départemental, un conseil municipal ou un établissement public de coopération intercommunale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace, territorialement intéressés ou par l'une des associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L. 141-1 exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national.

Cette saisine devait intervenir dans un délai de deux mois à compter de la date de publication des annonces légales et, dans le cas présent, pouvait aboutir à trois types de décision de la part de la CNDP :

- l'organisation d'un débat public,
- la nomination d'un garant pour superviser la concertation,
- la validation des modalités de concertations proposées par le Maître d'ouvrage.

Publication de l'avis et du dossier d'information CNDP

L'avis d'information du public a été publié le mardi 13 décembre 2016 dans :

- le journal Libération, sur le plan national,
- le journal Midi Libre, sur le plan départemental.

Cet avis présentait les objectifs et les principales caractéristiques du projet. Il précisait la décision du Maître d'ouvrage de ne pas saisir la CNDP et les modalités envisagées pour la concertation au titre de l'article L103-2 du code de l'Urbanisme. Il indiquait également les modalités de consultation du Dossier d'Information.

Le Dossier d'Information a été mis à disposition du public à la DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Il était également téléchargeable ou consultable en ligne sur le site Internet dédié au projet : www.contournement-ouest-nîmes.fr mis en ligne le lundi 12 décembre 2016.

➔ **À l'issue du délai réglementaire de 2 mois, le 14 février 2017, la CNDP n'a pas été saisie.**

En vertu de quoi, le Maître d'ouvrage a alors engagé le processus de concertation, objet du présent bilan.

3 > Périmètre de la concertation

1> Le cadre législatif et réglementaire

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'Environnement, font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

L'article L103-3 indique que les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par l'autorité administrative compétente de l'État lorsque l'opération est à l'initiative de l'État.

L'article R.103-1 définit les opérations concernées par ce dispositif réglementaire dont :

➔ **Point 2 : La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1.900.000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants.**

Avec un coût estimé entre 160 et 180 millions d'euros, le projet de Contournement Ouest de Nîmes s'inscrit dans ce cadre réglementaire.

2> Les communes concernées

Les communes de Caveirac, Milhaud et Nîmes sont directement concernées par l'opération, car leurs territoires servent d'assiette foncière au projet de Contournement Ouest de Nîmes.

Les Communautés agglomération d'Alès et de Nîmes Métropole sont également concernées, leurs bassins de vie et d'emploi bénéficiant des retombées liées à la création de l'axe nouveau.

3> Le projet de Contournement Ouest de Nîmes soumis à la concertation

Objectifs du projet tels que définis par le Maître d'ouvrage

Le Contournement Ouest de Nîmes (CONIM) constitue une pièce importante du réseau routier structurant.

Le Contournement Ouest de Nîmes vise des objectifs multiples :

➔ **Améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours**

- Sur le nouvel axe vers/depuis A9 et RN113
- Sur les voiries locales rendues à leur usage

➔ **Mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire**

- Améliorer la lisibilité des itinéraires
- Favoriser l'intermodalité

➔ **Améliorer le cadre de vie**

- Des riverains de l'actuelle RN106
- Des usagers par l'amélioration des entrées de ville
- Des habitants des futurs nouveaux quartiers en créant des dessertes adaptées

Objet de la concertation

La présente concertation publique a porté sur l'aménagement du Contournement Ouest de Nîmes entre la route d'Alès au Nord (sur la commune de Nîmes) et l'A9, sur la commune de Milhaud.

Les études déjà conduites ont permis d'envisager différentes variantes de tracés, ou d'organisation des échanges.

La concertation publique avait pour ambition de vérifier l'opportunité du projet et de faire émerger les solutions préférentielles de tracé et de positionnement des échangeurs. Le public a été invité à exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet ainsi exposé.

Présentation synthétique du projet : une route à 2x2 voies et 4 points d'échanges

Le projet est constitué d'une route nouvelle de 12 km environ avec un branchement sur la RN 106 actuelle et l'A9, ainsi que des échanges aux routes départementales RD999 (route de Sauve) et RD40 (route de Sommières).

Depuis la route d'Alès, au droit du Camp des Garrigues, le Contournement Ouest de Nîmes franchit la route d'Anduze et la voie ferrée Nîmes Alès, puis emprunte un tracé en frange des communes de Nîmes et de Caveirac pour rejoindre la route de Sauve, puis celle de Sommières et enfin l'A9 sur la commune de Milhaud.

Une nouvelle route de 12 km

Le projet de Contournement Ouest de Nîmes consiste en la construction d'une infrastructure nouvelle d'un linéaire d'environ 12 km assurant la déviation par l'ouest de l'agglomération nîmoise, de la RN106 entre le nord de Nîmes, et l'A9 au sud. L'actuelle RN106 sera alors déclassée en voirie locale.

4 points d'échanges

Quatre points d'échanges sont prévus au niveau de :

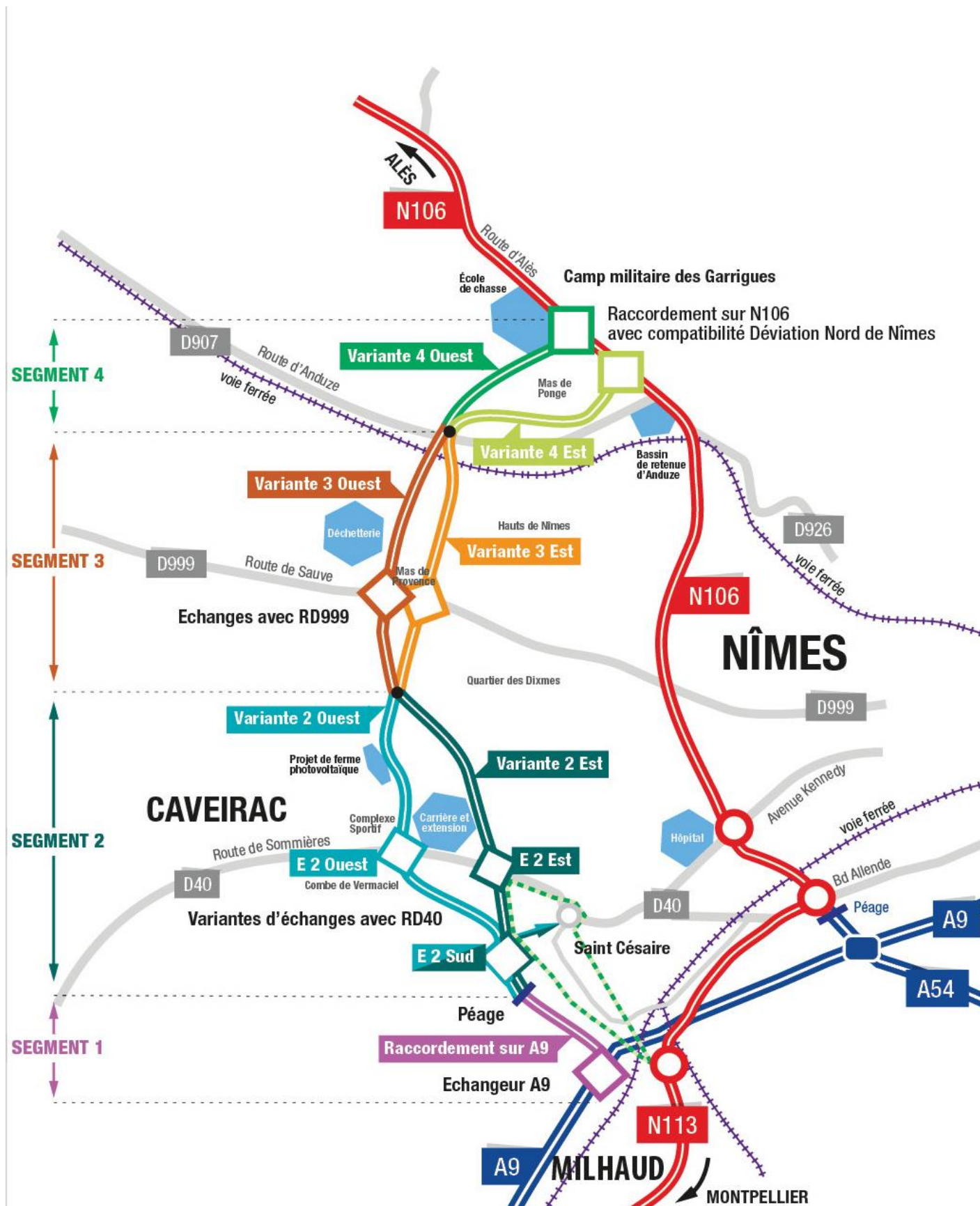
- la RN106 au nord de Nîmes (échangeur assurant également les possibilités de liaison vers le projet de déviation Nord prévu par le Conseil départemental du Gard),
- la RD999 (route de Sauve),
- la RD40 (route de Sommières),
- l'A9 (nouvel échangeur situé sur la commune de Milhaud).

Les caractéristiques envisagées pour le Contournement Ouest de Nîmes sont les suivantes :

- 2x2 voies,
- vitesse de référence à 110 km/h,
- échangeurs dénivelés.

Le Contournement Ouest de Nîmes devra être compatible avec un barreau complémentaire vers la RN113, dont les études et travaux pourraient être concomitants.

Plan de principe du projet soumis à la concertation



Coût prévisionnel du projet

Le budget prévisionnel global du Contournement Ouest de Nîmes est estimé entre 160 et 180 millions d'euros.

Ce tronçon routier répond aux enjeux de desserte du territoire à toutes les échelles : il accueille du trafic de transit (relie le pays cévenol aux deux autoroutes A9 et A54), du trafic d'échange (relie l'extérieur de la zone urbanisée à la zone métropolitaine de Nîmes) et, enfin, du trafic local (interne à la zone urbaine métropolitaine).

En toute logique, sa réalisation a été inscrite au CPER (Contrat de plan État-Région) Languedoc-Roussillon 2015-2020. Sur cette période, le financement à hauteur de 10 millions d'euros est pris en charge à hauteur de : 5 M€ par l'État et à 5 M€ par les collectivités territoriales concernées (Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée 1,67 M€, Département du Gard 1,67 M€ et le Pôle métropolitain Nîmes Alès 1,67 M€).

Cette somme permettra de réaliser les études, les acquisitions foncières et les premiers travaux. La suite des financements pourra faire l'objet d'inscriptions contractualisées dans le cadre des prochains CPER.

Calendrier prévisionnel

Les échéances présentées dans la cadre de la concertation publique étaient les suivantes :

· **2016-2017 - Le temps de la concertation**

À ce stade, le projet n'est pas arrêté.

- Présentation du projet aux collectivités, aux acteurs locaux et au public.
- Recueil des avis sur l'opportunité et la pertinence du projet. Choix des options de tracés et d'échanges.

· **2017 - 2018 - La poursuite des études**

Après le bilan de concertation arrêté par le Préfet du Gard, l'État arrêtera son projet et fera réaliser les études complémentaires nécessaires aux dossiers d'étude d'impact et d'enquête publique ainsi qu'aux autorisations administratives

- Réalisation du dossier à soumettre à l'enquête publique préalable à la D.U.P.
- Inventaire faune-flore – étude d'impact - évaluation socioéconomique

· **2018 - L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique**

Une nouvelle consultation du public sera organisée sur le projet définitif sous la forme d'une enquête publique.

- Après avis de la commission d'enquête (constituée de membres indépendants et à l'écoute de tous), la déclaration d'utilité publique pourra être prononcée par arrêté ministériel.

· **2019 - La préparation des travaux**

Les études détaillées seront alors engagées pour une définition du projet très fine permettant la rédaction des marchés de travaux.

- Achèvement des études
- Acquisitions foncières
- Autorisations des travaux (Loi sur l'eau et milieux aquatiques, espèces protégées)
- Préparation des marchés de travaux

· **A partir de 2020 - Travaux et mise en service progressive**

4 > Organisation de la concertation

1> Les modalités de la concertation

À l'issue du délai de saisine de la CNDP par un tiers, le 14 février 2017, la concertation au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme a été lancée. Ainsi, lors d'un Comité de Pilotage, présidé par le Préfet du Gard et réunissant les co-financeurs et les 3 communes concernées, les grandes lignes et les dates de la concertation ont été validées. L'objectif de cette concertation était d'informer le public sur les objectifs du projet, de recueillir ses suggestions et avis, et de répondre à ses interrogations sur le projet.

Par arrêté n° 30 2017 02 24 002 du 24 février 2017, le Préfet du Gard fixait les dates (du 27 février au 7 avril 2017) et les modalités de la concertation.

Les modalités prévues de la concertation étaient les suivantes.

· ***Des outils de référence pour prendre connaissance du projet***

- Un dossier de concertation consultable dans les lieux de concertation et sur le site internet en version numérisée.
- Une plaquette de synthèse diffusée largement.
- Des expositions dans les lieux de concertation

Les dossiers, expositions et registres de concertation étaient consultables pendant les heures d'ouverture des sites suivants : Mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, Mairie Annexe de Nîmes Saint-Césaire, hôtel du Département du Gard et Préfecture du Gard, Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, Hôtel d'Alès Agglomération à Alès, et DREAL Occitanie à Montpellier.

· ***Des temps de rencontres et d'échanges***

4 réunions publiques, permettant au public de s'informer sur le projet, d'aborder une thématique spécifique et de s'exprimer – par oral et par écrit.

- Nîmes, jeudi 2 mars 2017, à 18h30, Kinopolis Nîmes, 130 rue Michel Debré
- Caveirac, mardi 7 mars 2017 à 18h30, Salle Polyvalente, 20 rue de la Pépinière,
- Milhaud, jeudi 9 mars 2017 à 18h30, Centre socio-culturel, 10 Place Frédéric Mistral,
- Alès, lundi 13 mars 2017 à 18h30, Salle du Capitole, 10 place de l'Hôtel de Ville

· ***Le recueil des avis du public***

- Registres de concertation consultables aux heures d'ouverture dans les Mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, à la Mairie Annexe de Nîmes Saint-Césaire, à la Préfecture du Gard et à l'Hôtel du Département du Gard, à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.
- Formulaire d'expression sur le site internet www.contournement-ouest-Nîmes.fr.
- Adresse de courriel - concertation@contournement-ouest-Nîmes.fr
- Adresse postale DREAL Occitanie – Direction Transports – 520 allée Henri II de Montmorency, 34061 Nîmes CEDEX2 - 34 064 Montpellier Cedex 2

2> Le déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée comme prévue du 27 février au 7 avril 2017.

À cette occasion, un large dispositif multicanal d'information a été déployé, en appui avec les partenaires institutionnels, pour permettre au public de prendre connaissance du projet et des variantes et de donner son avis.

De plus, les médias ont relayé le contenu et le déroulement de cette concertation.

Une première réunion a été organisée le 27 février 2017, avec les collectivités et institutions partenaires, concernées par le projet.

Près de 730 personnes ont participé aux 4 réunions publiques.

Au total, 239 expressions écrites et 73 orales du public ont été recensées. Les nombreuses interventions du public étaient souvent argumentées et concernaient plusieurs thématiques (1244 au total). 3097 personnes ont visité le site internet dédié au projet durant la période de concertation (4231 consultations au total, avec 27% des personnes qui ont visité le site plusieurs fois).

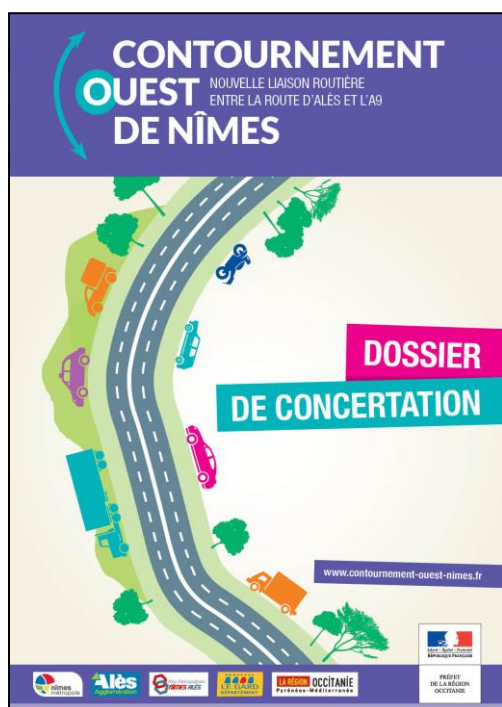
Cette mobilisation démontre le fort intérêt du public pour le projet de Contournement Ouest de Nîmes.

5 > Dispositif d'information et de recueil des avis

En amont et durant la période de concertation, un dispositif multicanal d'information et de recueil des avis a été déployé. Dans ce cadre, l'outil internet dédié au projet était au cœur du dispositif participatif mis en place.

1> Des outils de référence pour présenter le projet

Le dossier de concertation



Un dossier complet présentant le contexte, les objectifs et le projet soumis à la concertation a été réalisé en 100 exemplaires. Il comprenait également la proposition d'aménagement préférentiel du Maître d'ouvrage.

Ce dossier de 48 pages au format A4 a été mis à disposition du public dans les Mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes et Nîmes Saint-Césaire, à la Préfecture du Gard et à l'Hôtel du Département du Gard, à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.

Il a été également envoyé aux partenaires institutionnels pour recueillir leur avis. En outre, il était téléchargeable ou consultable sur le site Internet dédié.

Le dépliant de synthèse

La synthèse du dossier de concertation, un dépliant/plan au format 21x29,7 cm plié, en 4 volets a été imprimé à 12600 exemplaires pour l'information du grand public.

Ce dépliant a été diffusé en boîtes aux lettres sur Nîmes Ouest-Caveirac-Milhaud-La Calmette et était disponible dans les lieux de recueil des avis :

- Commune de Nîmes : 200 exemplaires
- Commune de Caveirac : 100 exemplaires
- Commune de Milhaud : 200 exemplaires
- Nîmes Métropole : 200 exemplaires
- Alès Agglomération : 200 exemplaires
- DREAL : 1000 exemplaires (déployés lors des réunions publiques)



CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

CONCERTATION

27 FÉVRIER
> 7 AVRIL
2017

Informez-vous et donnez votre avis
www.contournement-ouest-nimes.fr









PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

[illegible]

CONTOURNEMENT

OUEST

ANNUALE L'UNION NAUTIQUE
D'OTTE A VORRE D'ALLES
DE NÎMES

CONCERTATION MODE D'EMPLOI

**EXPRIMEZ-VOUS
SUR LE PROJET**

du 27 Février au 7 avril
2017 : la concertation
est l'occasion pour vous
de donner votre avis sur
des Nîmes en concertation. C'est à vous,
habitants et usagers du territoire,
d'exprimer vos idées, vos
suggestions et vos points de
vue sur le programme et les
contenus de la concertation
pour Nîmes, votre quartier,
votre rue, votre établissement.

Vous pouvez participer
à l'issue de chaque phase de
concertation, les évènements sont
officiels. La grande nouveauté
est que vous pouvez aller à la
concertation pour donner
de l'importance à votre
projet, à votre quartier, à votre
projet de vie.

RÉUNIONS PUBLIQUES

NÎMES

JEDI 2 MARS À 18H30

Kinopolo Nîmes
130 rue Michel Dutour
côté Marie Madeleine

CAVEIRAC

MARDI 7 MARS À 18H30

Salle Polyvalente
20 rue de la République

MILHAUD

JEDI 9 MARS À 18H30

Centre socio-culturel
11 Place France-Métrol

ALÈS

LUNDI 13 MARS À 18H30

Salle du Capitole
1 Place du 1904 de Vile

➤ Participez et donnez son avis

- Descriptif et Registres de concertation
- Mairie de Nîmes
- Mairie de Caveirac
- Mairie d'Agglomération de Nîmes Métropole, à Nîmes
- Mairie de Saint-Jean-d'Arvey, à Alès
- Mairie du Conseil d'Agglomération de Saint-Jean-d'Arvey, à Alès
- Mairie de l'Agglomération de l'Entre-deux-seines de
Douches-et-Val, à Alès (DNEA-CAV) (Alès)
- Voir sur : www.contoURNement-ouest-nîmes.fr

➤ Contact

➤ **Fondateur d'expression sur le site :**
www.contoURNement-ouest-nîmes.fr

➤ **Mail :** concertation@contournement-ouest-nimes.fr

➤ **Coordonnateur :** Agnès de Marguerite,
 DREAL, Coordonnatrice, Direction Territoriale
 Nîmes
 Agnès de Marguerite, 30404 Montpellier Cedex 2

➤ Projet, expositions, modalités de concertation ...

www.contoURNement-ouest-nîmes.fr

CONTOURNEMENT
OUEST

NOUVELLE LIAISON ROUTIÈRE
ENTRE LA ROUTE D'ALÈS ET L'A9

DE NÎMES

CONCERTATION
27 FÉVRIER
> 7 AVRIL
2017

Informez-vous et donnez votre avis sur
www.concertation-nord-sud-alsas.fr

Département du Nord
Département du Sud

alsace
 occitanie

Grand Est

Grand Sud-Est

Grand Ouest

Grand Sud-Ouest

Grand Centre

Grand Nord

Grand Est

Grand Sud-Est

Grand Sud-Ouest

Grand Centre

Grand Nord

[illegible][illegible][illegible]

UNE RÉPONSE AUX PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

UNE ROUTE BIENT INTÉGRÉE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le Commissariat aux infrastructures et aux transports a pour mission d'assurer l'équilibre et la cohésion territoriale. Une attention particulière est apportée à la réduction des impacts environnementaux.

UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ POUR LES HABITANTS

Le Commissariat aux infrastructures et aux transports assure l'équilibre et la cohésion territoriale. Une attention particulière est apportée à la réduction des impacts environnementaux.

UNE MEILLEURE ORIENTATION DES DÉPLACEMENTS

Le Commissariat aux infrastructures et aux transports assure l'équilibre et la cohésion territoriale. Une attention particulière est apportée à la réduction des impacts environnementaux.

À DÉCOUVRIR DANS LE NUMÉRO 10

Le Commissariat aux infrastructures et aux transports assure l'équilibre et la cohésion territoriale. Une attention particulière est apportée à la réduction des impacts environnementaux.

Les expositions

Durant toute la période de concertation, une exposition de 6 panneaux 85x200 cm a été mise en place dans les halls des Mairies de Nîmes, Nîmes Annexe Saint Césaire, Caveirac et Milhaud, à la Préfecture du Gard et à l'Hôtel du Département du Gard (hall commun), à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole, à l'Hôtel d'Alès Agglomération et à la DREAL, à proximité du lieu de consultation du dossier d'information et du registre de concertation.



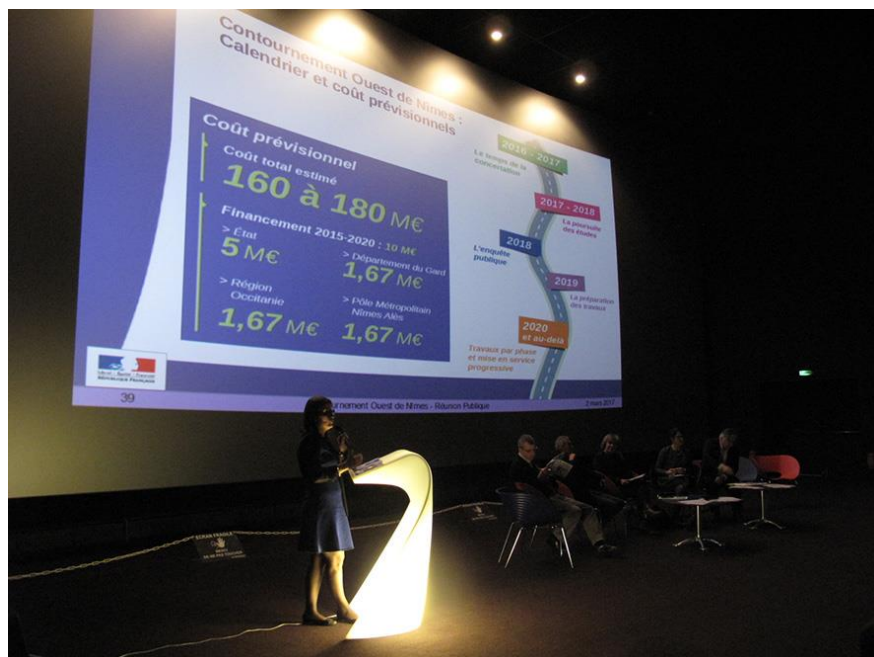
Un jeu complémentaire de 6 panneaux était déployé lors des réunions publiques.



Cette exposition permettait au public de découvrir rapidement le projet sur lequel il était appelé à donner un avis.

La présentation diaporama évolutive

A l'occasion des réunions de concertation, une présentation synthétique du projet était faite par l'équipe projet de la DREAL.



Celle-ci servait également de support de base pour les échanges avec la salle.

2> Des outils d'accompagnement pour les moments forts

Plusieurs outils ont été réalisés et diffusés pour annoncer la concertation sur le projet, les dates des réunions publiques et valoriser l'espace interactif de concertation.

Les affiches de campagne

150 affiches A3 ont été diffusées aux partenaires institutionnels, pour affichage dans les lieux publics 1 semaine avant l'ouverture de la concertation :



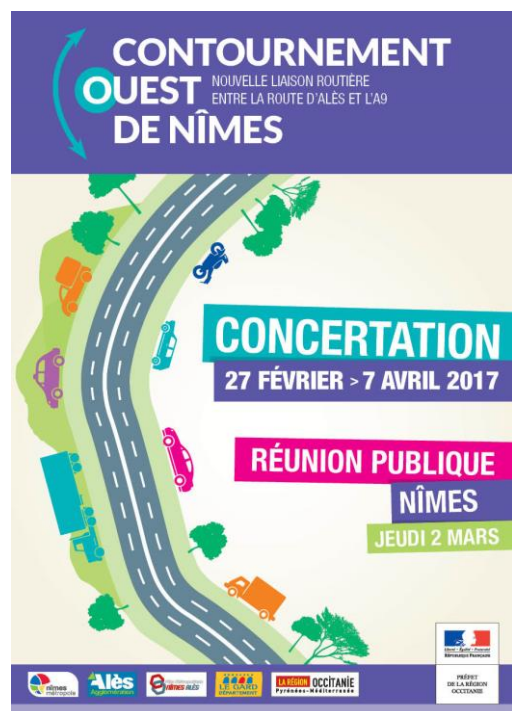
- Commune de Nîmes : 20 exemplaires
- Commune de Caveirac : 20 exemplaires
- Commune de Milhaud : 20 exemplaires
- Nîmes Métropole : 20 exemplaires
- Alès Agglomération : 20 exemplaires
- DREAL : 50 exemplaires

Les invitations aux réunions publiques

A la demande des collectivités locales, pour chacune des réunions publiques des invitations A5, recto/verso ont été imprimées et livrées aux Mairies de Nîmes (40 exemplaires), Caveirac (20 exemplaires), Milhaud (20 exemplaires) et Alès Agglomération (20 exemplaires).

En complément, une version numérique leur était adressée ainsi qu'aux partenaires (dont Nîmes Métropole) pour envoi par mail.

Ainsi, la diffusion de ces invitations a été réalisée par mail par les partenaires auprès de leurs fichiers protocolaires.



Le kitcom pour les sites et les magazines institutionnels

Un kitcom partenaires a été diffusé auprès des institutions partenaires (Préfectures du Gard et de Région, DREAL, 3 communes, Nîmes Métropole et Alès Agglomération, Département, Région), pour relayer le dispositif de concertation sur leurs supports (magazine et/ou site internet).

Ce kitcom comprenait :

- un article sur les enjeux du projet et les modalités de la concertation,
- le visuel de campagne,
- le logotype du projet de Contournement Ouest de Nîmes,
- le plan de principe du projet soumis à la concertation,
- le dépliant de synthèse de la concertation

Ces éléments ont été largement relayés sur les supports des partenaires (cf. annexe revue de presse).

Les relations de presse

A l'occasion du lancement de la concertation, un communiqué de presse et un dossier de presse ont été adressés par le service communication de la DREAL Languedoc Roussillon Midi Pyrénées aux supports presse, audiovisuel et web régionaux. Il présentait les enjeux du projet, les principales caractéristiques techniques et les modalités de concertation.

Des exemplaires imprimés ont également été remis aux journalistes présents lors des réunions publiques.

Le projet et le déroulement de la concertation ont fait l'objet de plusieurs articles dans la presse écrite régionale et les sites internet d'information – cf. annexe revue de presse.

3> Les outils de remontée des avis

Les registres de concertation

9 registres de concertation ont été consultables pendant les heures d'ouverture des sites suivants : dans les Mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, Nîmes Saint-Césaire, à l'hôtel du Département du Gard, à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Préfecture du Gard et à la DREAL Occitanie à Montpellier. Un registre était également disponible à l'occasion de chaque réunion publique, avec le dossier d'information.

Au total, 92 contributions (dont 28 sous forme de pétitions) ont été enregistrées sur l'ensemble des registres, essentiellement sur la commune de Caveirac qui représente 82% des avis exprimés selon ce mode.

Cette forme de contribution « classique » est de plus en plus délaissée par le grand public, au profit de l'usage des outils numériques.

Les autres formes de contributions écrites

5 courriers ou dossiers ont été envoyés à l'adresse postale DREAL LRMP – service transports – division Maîtrise d'ouvrage Routière, 520 allée Henri II de Montmorency, 34061 Nîmes CEDEX2.

Les outils de l'e-concertation

De nombreuses contributions ont été directement adressées via le formulaire d'expression sur le site internet www.contournement-ouest-nîmes.fr ou directement par courriel sur l'adresse mail mise en place pour l'occasion concertation@contournement-ouest-nîmes.fr.

Cette nouvelle forme d'e-concertation se généralise et permet de prendre facilement connaissance d'un projet et d'exprimer son avis en direct.

Au total 154 contributions ont été exprimées sur ces outils numériques (149 via le formulaire et 13 par mail direct).

Les avis exprimés lors des réunions publiques

Lors des 4 réunions publiques, après la présentation commentée par les équipes de la DREAL, le public présent était invité à prendre la parole. Les échanges étaient enregistrés. Les personnes souhaitant intervenir étaient alors invitées à prendre le micro salle et à se présenter.

Au total, 73 interventions du public ont été recensées. Elles ont le plus souvent fait l'objet d'échanges avec la DREAL et les élus présents.

4> Un site internet dédié au projet

Internet au cœur du dispositif participatif

Ce site internet, interactif et dédié au Contournement Ouest de Nîmes www.contournement-ouest-nîmes.fr a été au cœur du dispositif participatif durant la concertation.

A l'occasion de la publication de l'avis d'information CNDP, le site internet a été mis en ligne de 12 décembre 2016, pour l'information du public au titre de l'article 121-8 du code de l'environnement.

Il a ensuite été complété avant l'ouverture de la concertation le 27 février 2017.

Outil ressource de base, le site dédié au projet offre un rayonnement bien au-delà des seules zones de diffusion des documents de communication.

C'est à la fois :

- Un outil de référence : mise à disposition de toutes les informations et documents ressources
- Un outil d'accompagnement : actualités, agenda, espace presse, newsletter
- Un outil de débat et de remontée des avis : formulaire de concertation, foire aux questions, registre numérique

Le dossier d'information du public, le dossier de concertation et la plaquette de synthèse étaient consultables ou téléchargeables.

De nombreux liens directs vers le site dédié au projet ont été mis en place à partir des sites des partenaires.

A noter : le site dédié a été développé en responsive design, pour permettre une lisibilité et l'expression des avis sur tout support numérique (ordinateur, portable, tablette ou smartphone).

5> Les réunions de concertation

La concertation institutionnelle en amont

La gestion du projet a été menée de manière concertée entre l'État, Maître d'ouvrage, et les cofinanceurs (Région, Département, Pôle Métropolitain, Nîmes Métropole et Alès Agglomération) d'une part et les communes directement impactées d'autre part.

Des rencontres avec le Département du Gard, les communes et les Communautés d'agglomération concernées ont été réalisées afin de :

- Faire un rappel sur le projet de Contournement Ouest de Nîmes
- Faire le point sur les procédures en cours.
- Recueillir les premières impressions sur le projet et les variantes d'échangeurs envisagées.
- Préparer les prochaines étapes de concertation.

Institutions rencontrées	Date
Département du Gard	4 décembre 2015
Commune de Caveirac	15 février 2016
Commune de Milhaud	15 février 2016
Commune de Nîmes	18 février 2016
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	21 janvier 2016
Communauté d'agglomération Alès Agglomération	18 mai 2016

En matière de gouvernance de projet, 2 réunions majeures se sont également tenues pour valider les études techniques et les modalités de concertation envisagées par le Maître d'ouvrage.

Nature du Comité	Composition	Date
Comité Technique	Sous-Préfet, DDTM, Techniciens de DREAL, Nîmes Métropole, Département du Gard, Villes de Caveirac, Nîmes, Milhaud	29 Novembre 2016
Comité de Suivi	Préfet, Vice-Président Conseil régional, représentants du Conseil départemental, de Nîmes Métropole, d'Alès Agglomération ; des communes de Caveirac, Milhaud, Nîmes	15 février 2017

Le Comité des Partenaires au lancement

Pour le lancement officiel de la concertation sur le Contournement Ouest de Nîmes, une première réunion de concertation avec les personnes publiques associées et les partenaires institutionnels s'est tenue le lundi 27 février 2017 à la DDTM du Gard.

Étaient présents à cette occasion, des représentants de Nîmes Métropole, du Département du Gard, des sapeurs-pompiers, du Comité de Chasse, des autres services de l'État...

Le projet soumis à la concertation leur a été présenté dans un premier temps. De nombreux échanges ont ensuite eu lieu. Les participants ont également reçu officiellement à cette occasion le Dossier de Concertation, la DREAL les invitant à se prononcer formellement sur le projet, dans le délai de la concertation.

Les 4 réunions publiques

Pour chacune des réunions, la DREAL était représentée par une équipe composée de :

- Patrick BURTÉ, Directeur Adjoint des Transports, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Alex URBINO, Chef Division Maîtrise d'Ouvrage, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
- Vanessa CLÉMENT, Responsable d'Opérations Routières, DREAL Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Le déroulement a été similaire dans chaque cas, avec un mot de bienvenue du maire ou de son représentant. Un diaporama didactique (avec notamment une maquette numérique décrivant l'insertion approximative des différents segments dans le paysage) présenté par la DREAL et un long temps d'échanges avec un intervenant pour distribuer la parole au public.

Au total, près de 730 personnes ont ainsi pu entendre les explications des responsables de la DREAL Occitanie.

Au cours de ces réunions, la parole a été largement donnée au public qui a ainsi pu exprimer des avis ou poser des questions pour obtenir des précisions complémentaires.

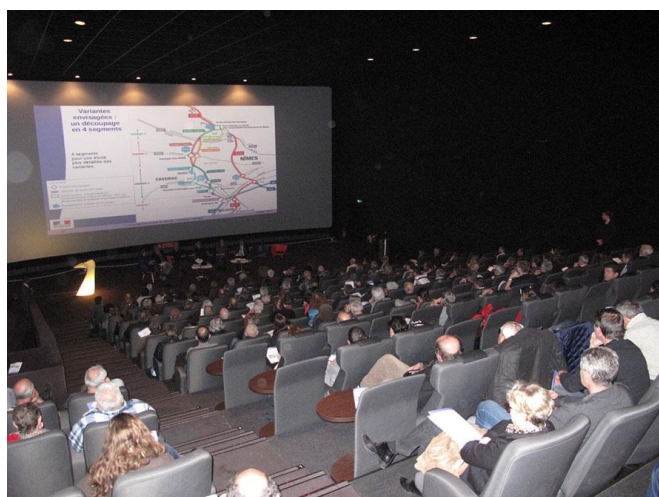
Les personnes présentes ont pu également découvrir l'exposition déployée à cette occasion et accéder à toute la documentation nécessaire sur le projet.

➔ Réunion publique du 2 mars à Nîmes

Dans le cadre de la concertation du Contournement Ouest de Nîmes, Nîmes accueillait la première réunion publique, le jeudi 2 mars à la salle Kinépolis, en présence des élus des collectivités locales. Beaucoup de questions, notamment sur des situations particulières, ont été posées.

Débutée à 18h40, elle s'est achevée vers 21h15

230 personnes présentes



→ Réunion publique du 7 mars à Caveirac

Caveirac accueillait la deuxième réunion publique, le mardi 7 mars, dans une salle des fêtes comble, en présence du Maire de Caveirac et des membres de son conseil municipal

Débutée à 18h30, elle s'est achevée vers 20h45. Cette réunion fut la plus « animée » avec des prises de position très marquées. Cette réunion fût un tournant dans le processus de concertation. C'est en effet à partir de ce jour que le contenu des avis a évolué pour passer d'une concurrence entre les deux variantes 2 Ouest et 2 Est à un rejet global du projet par certains habitants de Caveirac, qui se sont alors constitués en groupe d'opposants, décidant d'intervenir en réunion publique, sur le registre de leur commune et via le site internet.

240 personnes présentes



→ Réunion publique du 9 mars à Milhaud

Cette réunion s'est déroulée dans un climat plus apaisé, avec des prises de position du Maire et du président de l'agglomération en faveur du projet. Les problématiques sont ici très différentes et c'est une plaidoirie en faveur du barreau complémentaire qui composa l'essentiel des interventions.

210 personnes présentes



→ Réunion publique du 13 mars à Alès

Présidée par le sous-préfet, cette réunion a été plus courte. À l'exception de quelques personnes venant de Caveirac, les interventions tant des élus que du public étaient dans la volonté d'avancer au plus vite dans la réalisation du projet.

50 personnes présentes



Une rencontre avec les comités de quartiers

À la demande de l'union des comités de quartier de Nîmes Métropole, une rencontre a été organisée avec les représentants des comités de la zone d'étude ou de sa proximité.

Cette rencontre a permis de conforter l'information des membres des comités de quartier et réaliser des échanges dans un cadre plus serein qu'une réunion publique.

→ *À noter qu'au cours de ces réunions, des participants ont exprimé leur satisfaction de la qualité des documents publiés et des présentations faites.*

6 > Bilan quantitatif de la concertation

1> Une participation relativement forte du grand public

Le Contournement Ouest de Nîmes n'est pas un projet « nouveau ». Il a fait l'objet de débats et a été évoqué dans la presse ou dans les déclarations des acteurs locaux.

Cette concertation était attendue par certains et a été perçue comme le début des choses concrètes. La participation du public a été forte, avec des interventions passionnées voire agressives dans les réunions publiques et à travers la consultation du site internet, démontrant l'intérêt ou des oppositions résolues des acteurs et habitants du territoire sur ce projet.

Les 4 réunions publiques

➔ **Nombre de participants aux réunions publiques : 730**

Sur les 4 réunions publiques, près de 730 personnes environ ont directement participé au débat.

Réunions Publiques	Nombre de présents
Réunion publique Nîmes le 2 mars	230
Réunion publique Caveirac le 7 mars	240
Réunion publique Milhaud le 9 mars	210
Réunion publique Alès le 13 mars	50
Total	730

Le site internet dédié au projet

➔ **Nombre de visites sur le site dédié contournement-ouest-nîmes.fr : 4231**

Un outil statistique sur la fréquentation du site dédié a été mis en place dès le lancement du site le 12 décembre 2016.

Les statistiques sont prises en compte 10 jours avant la période de concertation, à l'issue de la conférence de presse de lancement et lorsque les premiers documents d'information ont été diffusés et 3 jours après la fin pour prendre en compte les personnes souhaitant avoir des informations sur le déroulement de la concertation, soit du 17 février au 10 avril. Elles donnent un aperçu concret de l'intérêt porté au projet par les habitants du territoire concerné et... bien au-delà.

4231 visites du site au total



Durant la période de concertation, 4231 visites ont été réalisées sur le site dédié au Contournement Ouest de Nîmes. Cela fait une moyenne de 470 visites par semaine.

On peut signaler plusieurs pics de fréquentation, le 23 février, après la parution d'articles dans la presse annonçant la concertation, le 28 février, lendemain du lancement de celle-ci et les 3 derniers jours (5, 6 et 7 avril). Ainsi, le 7 avril, dernier jour officiel de la concertation, 335 visites du site ont été réalisées, avec un grand nombre d'avis, notamment émis par des habitants de Caveirac.

3097 visiteurs uniques

Sur 4231 visites, 3097 visiteurs uniques sont dénombrés au total (27% de visiteurs « assidus » revenant plusieurs fois). Au total, 14 599 pages ont été visitées, soit 3,45 pages/visite en moyenne, notamment le registre numérique permettant de consulter tous les avis.

De plus, la durée moyenne de consultation du site est de 4 minutes 37 secondes. Cela démontre, la réelle valeur d'usage du site, les visiteurs cherchant réellement à avoir de l'information sur le projet.

À ce titre, les pages les plus visitées du site sont :

- Page d'accueil : vue 3055 fois
- Page Consultez tous les avis : 1417 vues
- Formulaire : donnez votre avis : 1406 vues
- Page projet : caractéristiques : 1118 vues
- Page projet : tracé et variantes : 1059 vues
- Page Vos questions/nos réponses : 591 vues
- Page projet : périmètre d'étude : 588 vues
- Publication synthèse du projet : 557 vues
- Page projet : calendrier prévisionnel : 291 vues

1073 visites sur smartphone

On peut analyser les visites du site selon le mode technologique utilisé

- 63,77% ont utilisé un ordinateur
- 25,36% ont utilisé smartphone
- 10,87% ont utilisé une tablette

Plus d'1/3 des visiteurs utilisent désormais une tablette ou un smartphone, ce qui justifie le choix d'un site responsive design s'adaptant automatiquement à l'écran de l'utilisateur.

149 avis déposés via le formulaire d'expression

149 personnes ont déposé un avis via le formulaire de contact du site.

On peut ainsi considérer que la majeure partie des visiteurs venait avant tout chercher de l'information sur le projet et n'a pas forcément déposé un avis.

Un intérêt marqué des élus et acteurs locaux

Le Contournement Ouest de Nîmes a longtemps mobilisé les élus locaux. C'est un sujet fédérateur entre collectivités comme on a pu le noter déjà au moment de la mise au point du CPER.

La participation des élus locaux a été plus mesurée durant cette consultation du fait notamment que la période était marquée par la préparation des élections présidentielle et législatives.

2> Des personnes publiques associées

Bien que la saisine des Personnes Publiques Associées ne soit une obligation réglementaire qu'au moment de l'Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, la DREAL a souhaité réaliser une consultation de ce type dans la phase actuelle d'études dites d'opportunité. L'objectif est de disposer au plus tôt des points d'alerte des autres intervenants publics de l'aménagement du territoire afin de garantir leur prise en considération.

Les institutions partenaires, généralement appelées « Personnes Publiques Associées », ont reçu un dossier de concertation complet.

Au 15 mai, 5 collectivités ou EPCI, une association de communes (dont Caveirac) et 6 services avaient fait part officiellement de leur avis sur le projet.

Institution	Date
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	lettre du 20 mars
Association des communes du Vaunage (St-Côme-et-Maruejols, Caveirac, Calvisson,, Langlade, Saint Dionisy)	Avis du 28 mars sur le registre de Nîmes Métropole
Ville de Nages et Solorgues	lettre du maire du 29 mars
Ville d'Alès	Délibération du 3 avril
Ville de Nîmes	Délibération du 3 avril
Département du Gard	lettre 7 avril
Services	Date
DTTM	lettre du 11 avril
DIRMED	lettre 5 mai
ARS	mail 22 février
INAO	mail du 24 février
BRGM	mail 27 février
EPTP Vistre	lettre du 6 mars

Les personnes publiques associées ont donné majoritairement un avis favorable sur le tracé préférentiel proposé par le Maître d'ouvrage, mais ont insisté quasiment toutes sur la nécessité de réaliser un raccordement direct du CONIM sur la RN113 (barreau complémentaire).

3> 332 expressions du public, représentant 312 personnes

→ *Un usage limité des registres de concertation : 86 expressions*

L'usage des registres de recueil des avis a été très réduit, même sur les registres amenés sur place lors des réunions publiques. Cette forme de consultation « classique » est désormais de plus en plus délaissée, au profit des nouveaux moyens numériques de l'e-concertation.

Il convient de souligner que le registre de Caveirac a été bien plus utilisé qu'habituellement constaté pour ce type de support papier. Cette forte utilisation est à prendre de façon relative car on y retrouve des pétitions et éléments répétés issus du même groupe de personnes constituées en groupe d'opposants contre le projet.

Implantation du registre	Nombre d'avis
Hôtel de Nîmes Métropole	13*
Hôtel d'Alès Agglomération	0
Hôtel du Département et Préfecture	0
Hôtel de Ville de Milhaud	0
Hôtel de Ville de Nîmes	1
Hôtel de Ville de Caveirac	76**
DREAL	0
Réunions publiques	2
Total	92

* 7 avis au total dont un courrier avec 7 signataires

** 43 avis au total dont 1 courrier avec 7 signataires et une pétition avec 28 signataires

→ *Une participation « numérique » plus intense : 162 expressions*

Les nouvelles technologies de l'information permettent de prendre facilement connaissance d'un projet et d'exprimer son avis en direct. Ne sont ici pris en compte que les contributions directement adressées via le formulaire d'expression du site internet dédié ou directement par courriel sur l'adresse mail de concertation, sans double compte, quelques avis ayant été exprimés deux ou trois fois.

Implantation du registre	Nombre d'avis
Avis sur formulaire du site	149
Avis reçu par mail	13
Total	162

A noter : 41 avis ont été envoyés via le site internet les 2 derniers jours de la concertation (6 et 7 avril), très majoritairement en provenance de Caveirac et d'Alès.

→ Des courriers : 5 expressions

5 contributions écrites individuelles ont été adressées directement à la DREAL. À cela s'ajoutent deux courriers ayant été collés dans le registre et diffusé sur le site internet (Comité de quartier de Védelin Carreau de lanes et une lettre ouverte aux élus nîmois).

→ Des réunions publiques sources d'échanges : 73 expressions

Lors des 4 réunions publiques, les personnes souhaitant intervenir étaient invitées à prendre le micro et à se présenter.

Au total, 73 interventions du public ont été comptabilisées lors des échanges avec la DREAL et les élus présents :

- Réunion Publique de Nîmes : 25 avis exprimés oralement
- Réunion Publique de Caveirac : 25 avis exprimés oralement
- Réunion Publique de Milhaud : 13 avis exprimés oralement
- Réunion publique d'Alès : 10 avis exprimés oralement

→ 312 expressions du public au total

Mode d'expression	Nombre d'expressions du public	Doublon d'avis identifiés
Registres de concertation	92	4
Formulaire sur site dédié	149	10
Mail	13	2
Courrier postal	5	0
Réunions publiques	73	4
Total	332	20

A noter : certaines personnes/acteurs ont exprimé leurs avis à la fois sur le site dédié, par courrier, sur les registres ou lors des réunions publiques.

Ainsi, 20 doublons ont été identifiés (émetteur, contenu et forme strictement identiques, seul le mode d'expression variait). L'existence de ces doublons est prise en compte dans l'analyse des avis (un même avis comptabilisé une fois) afin de conserver une image représentative de l'expression collectée. Pour autant, la force de revendication traduite par le recours aux doublons a bien été relevée par la Maitrise d'ouvrage et la prise en compte des thématiques évoquées fera l'objet d'une attention soutenue.

Ainsi, au total, environ 312 personnes différentes se sont exprimées au moins une fois.

Par contre, une intervention ou message du public peut contenir un avis sur plusieurs thématiques.

→ Une participation plus forte sur Caveirac et Nîmes

Origine	Nombre d'expressions du public	%age des expressions
Nîmes	81	26 %
Milhaud	15	5 %
Caveirac	141	45 %
Agglomération Nîmoise	21	6,5 %
Agglomération d'Alès	24	7,5 %
Indéterminé	30	10 %
Total	312	100%

Si l'on prend les origines déclarées par les personnes, 45% sont originaires de Caveirac et 26% de Nîmes. A noter, 7,5% des avis proviennent de l'agglomération d'Alès.

4> 1244 avis thématiques du public

Les 312 expressions du public ont généré au total 1244 avis thématiques (une même expression concernait le plus souvent différentes thématiques), nécessitant une analyse plus fine des interventions de chacun.

Ces avis peuvent être répartis sur 4 thèmes :

- l'opportunité du projet,
- les variantes proposées pour le tracé et les raccordements,
- la pertinence du projet
- le processus de concertation.

→ Avis sur l'opportunité du projet

Avis sur l'opportunité du CONIM	Nombre d'avis du public	Pourcentage
Projet jugé opportun : avis plutôt favorable	126	40,4 %
Projet jugé pas opportun : avis plutôt défavorable	143	45,8 %
Avis non tranché : Indéterminé*	43**	13,8 %
Total	312	100 %

* La personne ne s'est pas exprimée directement pour ou contre le projet et a fait part de remarques ne permettant pas de déterminer clairement sa position.

** Non comptabilisés dans les 1237 avis thématiques.

Au global, on constate un relatif équilibre entre les expressions favorables (40,4%) et défavorables (45,8%). des personnes/acteurs qui se sont exprimés lors de la concertation. Il n'existe donc pas un consensus sur l'opportunité du projet. Une analyse plus fine des avis est nécessaire.

En effet, il convient de relativiser le poids des chiffres globaux en tenant compte de la mobilisation locale, à Caveirac (usage de plusieurs formes d'avis pour une même personne, pétition, reprise d'avis type, avis photocopié...) et de la participation relativement faible en définitive en rapport avec le nombre d'habitants de la commune (3912 habitants – INSEE 2013). Ainsi, le chiffre de 143 avis négatifs est à pondérer, puisque le groupe d'opposants de la commune de Caveirac s'est exprimé sur tous les supports (avec une pétition regroupant 28 signataires notamment) et lors de toutes les réunions publiques, y compris à celle d'Alès.

A noter : de très nombreux avis ont été exprimés via le site internet et sur le registre de Caveirac dans les derniers jours de la concertation en provenance notamment d'habitants de Caveirac. Dans les arguments, on retrouve d'ailleurs un certain nombre d'éléments (formulation souvent très proche des avis), qu'on peut imaginer avoir été diffusé par un groupe d'opposants. Ceci est d'ailleurs conforté par la fréquentation « exceptionnelle du site internet le 7 avril (357 visites) et du nombre élevé d'avis reçus ce jour-là.

Il conviendra de tenir compte de l'avis de ces opposants tout au long de la poursuite des études techniques.

Par ailleurs, on peut également signaler que sur Caveirac, des avis favorables au projet ont été aussi exprimés.

Hors Caveirac, notamment à Nîmes, Milhaud et Alès le projet est au contraire très attendu.

→ **Avis préférentiel sur les variantes et les échangeurs**

Avis sur les variantes et échangeurs du CONIM	Nombre d'avis du public
Variante 2 Ouest	20
Variante 2 Est	26
Variante 3 Ouest	18
Variante 3 Est	9
Variante 4 Ouest	15
Variante 4 Est	1
Échangeur E2 Ouest	4
Échangeur E2 Est	10
Échangeur E2 Sud	6
Tracé plus à l'ouest ou au nord	8
Échangeur avec D907	2
Total	119

Attention, plusieurs expressions concernent plusieurs variantes. Il n'y a donc pas 119 personnes qui se sont exprimées, mais bien 119 avis thématiques sur les variantes de tracés et échangeurs.

La variante 4 Ouest semble faire l'unanimité des personnes qui se sont exprimées (15 avis contre 1 seul avis pour la variante 4 Est).

Par contre, on peut constater que les intérêts individuels priment le plus souvent pour les variantes 2 et 3, selon que l'on habite côté Caveirac ou côté Nîmes, chacun préférant naturellement reporter le projet le plus loin possible de son lieu d'habitation.

Concernant l'échangeur E2 (RD40), aucune variante Ouest, Est ou Sud ne fait consensus. Toutefois, la variante E2 Est recueille quand même 50% des avis exprimés, mais n'est guère représentative (10 avis).

A noter, 8 demandes de reporter le projet encore plus à l'ouest ont été exprimées et 2 demandes de connexion avec la RD907.

→ **Avis thématiques sur la pertinence du projet et les thèmes abordés**

Thématique	Rang	Nombre d'avis	%age du total des expressions (305)
Réaliser un aménagement sur place (giratoire RN 106 / Kennedy accès vers l'Hôpital Carêmeau, giratoire RN109 /RN 113 accès vers l'autoroute A9, viaduc...)	1	117	37,5 %
Préservation de l'environnement (pollution, bruit, inondations...)	2	115	36,9 %
Préservation de la garrigue (faune, flore...)	3	103	33,0 %
Accès aux équipements (CHU, ZI St Cézaire...)	4	76	24,4 %
Question privée, expropriation	5	61	19,6 %

Développement des transports en commun (parking-relais, RD40...)	6	59	18,9 %
Passer loin des habitations	7	39	12,5 %
Coût et financement (coût trop cher, financement, participation ASF...)	8	38	12,2 %
Barreau complémentaire/liaison vers la RN113	9	33	10,6 %
Développement de l'usage du vélo (voie verte)	10	31	9,9 %
Soutenir le développement du territoire (économie, emploi, aménagement...)	11	26	8,3 %
Gain de temps de parcours	12	24	7,7 %
Réaliser la Déviation Nord de Nîmes	13	21	6,7 %
Désenclaver l'Agglomération d'Alès	14	20	6,4 %
Urgence de faire le CONIM	15	18	5,8 %
Finaliser le doublement La Calmette Nîmes	16	11	3,5 %
Réduction des nuisances sur la RN106 actuelle	17	5	1,6 %
Nuisances des travaux	18	4	1,3 %
Total		801	*/

* Le total est supérieur à 100%, une personne s'étant le plus souvent exprimée sur plusieurs thématiques.

L'analyse thématique des avis permet d'identifier les principaux sujets abordés par le public et donner une idée de leur poids dans les attentes sur le projet. Il est également intéressant de croiser et de pondérer ces thèmes en fonction de l'origine des avis.

Principaux enseignements

La préférence pour un aménagement sur place de la RN106 actuelle est la thématique la plus proposée (37,5 % des personnes s'étant exprimées), notamment par les opposants, mais également par certaines personnes favorables, en attendant le CONIM.

De même, la préservation de l'environnement (36,9 %) est un argument des opposants au projet, mais aussi des personnes favorables, notamment avec des demandes de protections sonores ou de prévention des risques d'inondation ou de pollution de la nappe phréatique.

3^{ème} thématique forte, la préservation de la garrigue (33 %) est citée majoritairement par les opposants comme argument fort contre le projet.

Dans une moindre mesure, les accès améliorés au CHU et à la ZI Saint-Césaire sont fortement attendus (24,4 %), quel que soit l'avis que l'on porte sur l'opportunité du projet.

De nombreux avis concernent des intérêts privés (19,6 %), avec de nombreuses demandes d'information sur le tracé exact d'une part, des craintes d'expropriation, largement reprises par les opposants d'autre part.

Le développement des transports en commun comme alternative au CONIM, mais également en complément du CONIM est également attendu (18,9 %), notamment sur la RD40 ou l'entrée de Nîmes (parking-relais).

Le passage au plus loin des habitations est exprimé par de nombreuses personnes (12,5 %), se positionnant le plus souvent sur des variantes les plus éloignées de leurs domiciles.

Les avis ont aussi porté sur le coût, jugé excessif et le financement, avec des doutes sur la possibilité de trouver des cofinanceurs ou l'intérêt de bénéficier d'une participation d'ASF (12,2 % des expressions).

La nécessité de réaliser une liaison vers la RN113 (barreau) est aussi soulignée par de nombreuses personnes, notamment originaires de Milhaud (10,6 %).

Les liaisons cyclables sur la RD40 (voie verte) sont également souvent souhaitées (9,9 %).

L'intérêt du projet pour le développement du territoire en matière d'aménagement et d'économie (8,3 %) est souvent exprimé par les personnes favorables, notamment des agglomérations Nîmoise et Alèsienne.

L'urgence de faire rapidement le projet (5,8 %) est une demande exprimée... notamment par des habitants de l'agglomération d'Alès.

De même, le besoin de désenclavement d'Alès est souvent exprimé par les personnes favorables (6,4 %), notamment de l'agglomération Alèsienne.

Parmi les projets connexes les plus cités et attendus, on peut signaler la Déviation Nord de Nîmes (6,7 %) et la finalisation de la 2X2 Nîmes-La Calmette (3,5 %).

A noter, 5 avis (1,6 %) ont été exprimés sur le bénéfice attendu du projet qui va permettre de réduire les nuisances pour les riverains de la RN106 actuelle.

4 avis (1,3 %) concernent également les nuisances liées aux travaux, qu'il faudra réduire au maximum.

➔ Avis thématiques sur la concertation

Thématique	Nombre d'avis du public
Décisions déjà prises	9
Demande d'être associé pour la suite	3
Total	12

Peu de remarques ont été faites sur l'organisation de la concertation.

Certains opposants estiment que les décisions sont déjà prises et jugent cette concertation « artificielle ».

3 personnes/acteurs souhaitent être associés pour la suite des études, notamment lors de la préparation des travaux.

5> Zoom sur Caveirac

45% des expressions reçues (141 au total) proviennent de Caveirac. Ainsi, une analyse plus fine a été réalisée pour estimer leurs attentes et points de vigilance, avec un comparatif pour les autres secteurs (Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglomération et origine indéterminée) représentant 55% des expressions (171 au total).

➔ Avis sur l'opportunité du projet selon les secteurs

Avis sur l'opportunité du CONIM	Caveirac		Autres secteurs ((Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglo et indéterminé)	
	Nombre d'avis	%age du total des expressions (141)	Nombre d'avis	%age du total des expressions (171)
Projet jugé opportun : avis plutôt favorable	18	12,8 %	108	63,2%
Projet jugé pas opportun : avis plutôt défavorable	108	76,6 %	35	20,5 %
Avis non tranché : Indéterminé*	15	10,6 %	28	16,4 %
Total	141	100 %	171	100 %

Le projet est très majoritairement rejeté par les habitants de Caveirac s'étant exprimés... même s'il existe aussi des avis favorables (18). En revanche, cette proportion s'inverse totalement, avec près des 63,2 % d'avis favorables au projet sur les autres secteurs concernés.

➔ **Avis sur les variantes et les échangeurs selon les secteurs**

Sur Caveirac, seulement 29 avis ont été émis sur les variantes de tracé et d'échangeurs proposées à la concertation.

Hors Caveirac, il n'y a pas de différences notables avec le chiffre global d'expressions en faveur de l'une ou l'autre des variantes.

➔ **Avis thématiques sur la pertinence du projet et les thèmes abordés selon les secteurs**

Thématique	Caveirac			Autres secteurs ((Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglo et indéterminé)		
	Rang	Nombre d'avis	%age du total des expressions (141)	Rang	Nombre d'avis	%age du total des expressions (171)
Réaliser un aménagement sur place (giratoire RN106 / Kennedy accès à l'hôpital Carémeau, giratoire RN106 / RN113 accès vers l'autoroute A9, viaduc...)	1	85	60,3 %	3	32	18,7 %
Préservation de l'environnement (pollution, bruit, inondations...)	2	82	58,2 %	2	33	19,3 %
Préservation de la garrigue (faune, flore...)	3	69	48,9 %	1	34	19,9 %
Accès aux équipements (CHU, ZI St Cézaire...)	4	50	35,5 %	6	26	15,2 %
Question privée, expropriation	5	42	29,8 %	11	19	11,1 %
Développement des transports en commun (parking-relais, RD40...)	6	31	22,0 %	5	28	16,4 %
Coût et financement (coût trop cher, financement, participation ASF...)	7	20	14,2 %	12	18	10,5 %
Développement de l'usage du vélo (voie verte)	8	18	12,8 %	15	13	7,6 %
Passer loin des habitations	9	16	11,3 %	7	23	13,5 %
Gain de temps de parcours	10	9	6,4 %	14	15	8,8 %
Soutenir le développement du territoire (économie, emploi, aménagement...)	11	4	2,8 %	8	22	12,9 %
Barreau complémentaire/liaison vers la RN113	11	4	2,8 %	4	29	17,0%
Nuisances des travaux	13	2	1,4 %	18	2	1,2 %
Réaliser la Déviation Nord de Nîmes	14	1	0,7 %	9	20	11,7 %
Urgence de faire le CONIM	14	1	0,7 %	13	17	9,9 %
Finaliser le doublement La Calmette Nîmes	14	1	0,7 %	16	10	5,8 %
Réduction des nuisances sur la RN106 actuelle	14	1	0,7 %	17	4	2,3 %
Désenclaver l'Agglomération d'Alès	18	0	0 %	9	20	11,7 %
Total		436	/*		365	/*

* Le total est supérieur à 100%, une personne s'étant le plus souvent exprimée sur plusieurs thématiques.

Premier enseignement, les expressions originaires de Caveirac (141) étaient souvent plus détaillées et concernaient plusieurs thématiques (436 avis thématiques au total). Les expressions des autres secteurs pourtant plus importantes (171) ont généré moins d'avis thématiques (365 au total).

Bien évidemment, on constate de grosses différences entre le poids des thématiques exprimées à Caveirac et celui des autres secteurs (Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglomération et origine indéterminé).

Les 3 premiers thèmes sont les mêmes (aménagement sur place de la RN106, environnement, garrigue), mais dans un ordre différent et surtout dans une proportion moindre pour les habitants du territoire hors Caveirac. Ces 3 thèmes font généralement partie des « éléments de langage » diffusés visiblement sur la commune et apparaissant quasi systématiquement dans plus de 50% des expressions d'habitants de Caveirac.

L'accès aux équipements reste important pour les habitants de Caveirac, en liaison le plus souvent avec le réaménagement de l'existant. La question privée et notamment la menace de l'expropriation est souvent brandie par les opposants au projet. A un niveau moindre, parmi les autres sujets émis sur Caveirac, on peut citer le développement des transports en commun, notamment sur la RD40, le coût souvent jugé trop important, le développement du vélo et le passage le plus loin possible des zones habitées. Les 9 autres thèmes pourtant importants pour les autres secteurs, ne récoltent que quelques maigres avis (de 4 à 0 pour le désenclavement d'Alès).

En contrepartie, les préoccupations ne sont pas les mêmes pour les autres habitants du territoire (hors Caveirac), avec des avis beaucoup plus dilués. Ainsi, aucune thématique ne recueille plus de 20% des expressions.

Parmi les différences notables avec les habitants de Caveirac, on retrouve de fortes attentes sur le barreau complémentaire vers la RN113, le développement du territoire, le désenclavement d'Alès, ou encore la Déviation Nord de Nîmes, quasiment pas ou peu évoqués sur Caveirac. De même, les questions privées (et d'expropriation) et le coût du projet concernent beaucoup moins les autres secteurs que Caveirac.

➔ Avis thématiques sur la concertation selon les secteurs

La majorité des remarques sur des décisions qui seraient déjà prises émanent de Caveirac (6 sur 9 au total).

6> Les avis des personnes publiques associées

5 collectivités ou EPCI, une association de communes (dont Caveirac) et 2 services ont fait part officiellement de leur avis sur le projet. 4 organismes ont fait part de remarques techniques à prendre en compte.

Institution	Date	Opportunité du projet	Tracé souhaité	Echangeurs souhaités	Barreau complémentaire avec RN113
Communauté d'agglomération Nîmes Métropole	lettre du 20 mars	Avis favorable	Variante 2 Est, 3 Ouest, 4 Ouest	/	A réaliser dès mise en service CONIM (option 1 aménagement sur place)

Association des communes du Vaunage (St-Côme-et-Maruejols, Caveirac, Calvisson, Langlade, Saint Dionisy)	Avis du 28 mars sur le registre de Nîmes Métropole	Accord de principe	Variante 2 Est	Echangeur 2 Est	Accord sur liaison avec RN113
Ville de Nages et Solorgues	Lettre du maire du 29 mars	Accord de principe	Variante 2 Est	Echangeur 2 Est	Accord sur liaison avec RN113
Ville d'Alès	Délibération du 3 avril	Avis favorable	Variante 2 Est, 3 Ouest, 4 Ouest	Echangeur 2 Est	A réaliser dès mise en service CONIM
Ville de Nîmes	Délibération du 3 avril	Avis favorable	Variante 2 Est, 3 Ouest, 4 Ouest	Echangeur 2 Est	A réaliser dès mise en service CONIM
Département du Gard	lettre 7 avril	Avis favorable sous réserve liaison RD40-RN113	/	Compléments d'études à faire sur E2 sud	Primordial de relier la RN113
DDTM du Gard	lettre du 11 avril	Projet très attendu	Variante 3 Ouest, 4 Ouest	Echangeur 2 en fonction du barreau	Etudes à compléter en l'intégrant dans le CONIM
DIRMED	lettre 5 mai	Avis favorable	Variante 2 Est, 3 Ouest, 4 Ouest	/	/
Institution	Date	Remarques			
ARS	mail 22 février	Attention particulière sur les captages d'eau			
INAO	mail du 24 février	Attention particulière sur aires AOC oléicoles et viticole (Languedoc)			
BRGM	mail 27 février	Attention sur les domaines risques naturels et eau			
EPTP Vistre	lettre du 6 mars	Dévoisement de la Pondre à prévoir du côté Est de Milhaud			

Globalement, les personnes publiques associées sont très favorables au projet. Elles ont ainsi donné un avis favorable sur le tracé préférentiel proposé par le Maître d'ouvrage.

En l'état actuel, elles préfèrent l'échangeur E2 Est à l'échangeur E2 Sud car le carrefour dit « rond-point de Mac Do » est déjà saturé et les collectivités ne sont pas favorables à ce qu'il soit utilisé comme point de raccordement du CONIM sur la RD 40.

Elles insistent quasiment toutes sur la nécessité de réaliser un raccordement direct du CONIM sur la RN113 (barreau complémentaire).

L'association des communes de la Vaunage (à laquelle appartient la commune de Caveirac même si administrativement elle appartient à la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole) profite de cet avis favorable pour demander le renforcement de la desserte en transport en commun et suggère de réaliser un parc relais à proximité immédiate de l'échangeur E2.

7 > Synthèse des expressions

1> Remarques préliminaires

La concertation publique visait à vérifier l'opportunité du projet et à orienter les choix du Maître d'ouvrage vis-à-vis des variantes préférentielles de tracé et de positionnement des échangeurs. Le public a pu ainsi exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet présenté.

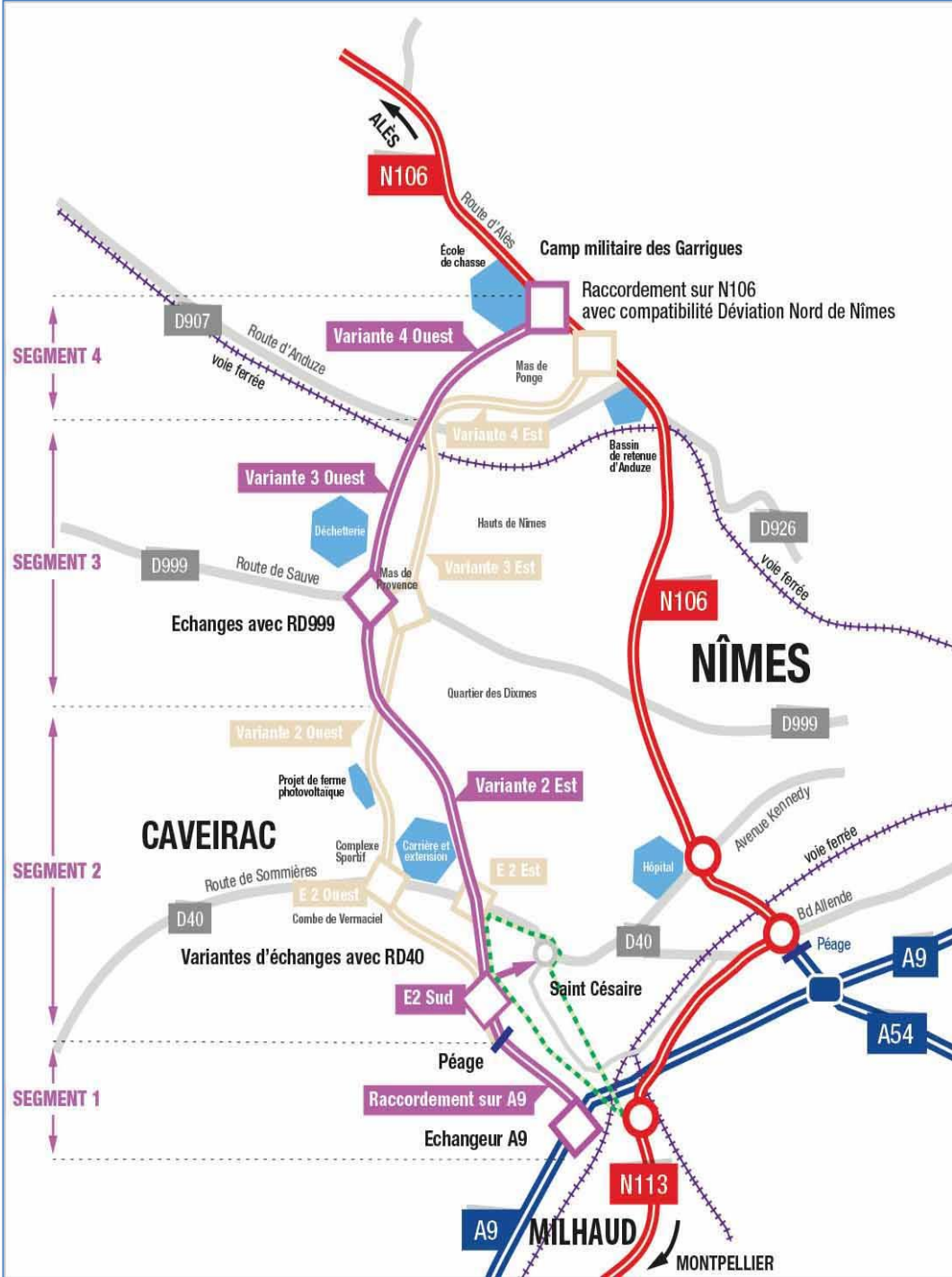
La partie qui suit analyse les divers thèmes abordés ou évoqués par le public durant la phase de concertation.

Dans l'analyse synthétique des expressions, on peut signaler, en préambule, plusieurs points :

- Certains participants n'ont pas hésité à « multiplier » leur intervention orale par une ou deux contributions écrites, utilisant l'ensemble des moyens d'expression à leur disposition. Quelques opposants particulièrement actifs ont participé à toutes les réunions publiques.
- Les avis sont très typés selon l'implantation géographique des personnes qui les ont émis. Les habitants des quartiers proches ou susceptibles d'être à proximité du projet (Quartiers des Dixmes ou des Pondres à Caveirac, quartiers du Carreau de Lanes, de Védelin ou des Hauts de Nîmes à Nîmes) se sont relativement mobilisés contre le projet. Certains habitants des quartiers proches ont toutefois émis des avis favorables, en privilégiant les variantes les plus éloignées (Pondres, Hauts de Nîmes, Védelin, Cantepedrix...). Les habitants de Milhaud et de l'agglomération de Nîmes ont des avis généralement favorables et s'expriment assez peu sur les variantes. En contrepartie, les habitants de l'agglomération d'Alès ont quasi unanimement émis des avis favorables, rappelant l'urgence « vitale » de désenclaver leur territoire et de mieux le connecter sur l'arc méditerranéen.
- De nombreuses interventions portent sur des cas particuliers de protections individuelles du cadre de vie ou d'expropriation éventuelle, faisant comme si le projet en était déjà au stade de l'enquête publique.
- Le public a profité de cette possibilité de s'exprimer pour faire part de doléances qui ne relèvent pas strictement du projet (dysfonctionnements actuels, développement des transports en commun, autres grands projets du territoire...).

La solution préférentielle présentée en termes de tracé et d'échanges

Dans le dossier de concertation, lors des réunions publiques et des réunions partenaires, le Maître d'ouvrage a indiqué les solutions préférentielles qu'il préconisait en matière de tracé et d'échanges.



Segment 4 : Variante Ouest plus courte, plus directe pour rejoindre la RN106 et plus éloignée des maisons

Segment 3 : Variante Ouest, plus éloignée des maisons

Segment 2 : Variante Est, plus courte, plus éloignée de Caveirac

Échangeur Sud, plus économique, hors zone inondable, plus pertinent vis-à-vis du barreau complémentaire plus direct pour accéder à la zone industrielle de Saint-Césaire

Segment 1 : Pas de variante possible au regard des impératifs autoroutiers

2> Une opportunité du projet variable selon les secteurs

La concertation a été lancée dans une période où la question des moyens financiers mobilisables pour les projets publics se pose avec acuité.

Un accord consensuel sur le diagnostic

Les dysfonctionnements des carrefours entre la RN106 actuelle (Bd des Français Libres) avec le Bd Kennedy ou la RN113 sont unanimement reconnus. Le cas du carrefour giratoire RN106 / Kennedy et notamment l'accès à l'hôpital ont été particulièrement soulignés, tout comme le giratoire RN106 / RN113 / accès à l'autoroute A9.

Le public a évoqué la saturation de la RD40 à Caveirac et en entrée de Nîmes, et aussi celle de la RN106 entre la Calmette et le Nord de Nîmes.

De même, l'insuffisance des moyens d'accès à la zone industrielle de Saint-Césaire ou les difficultés d'accès à l'Hôpital depuis la RN113 et le Sud-Ouest de l'agglomération nîmoise ont été largement soulignés.

Le projet « rejeté » à Caveirac, mais fortement attendu sur Nîmes Métropole et Alès

Les opinions sur l'opportunité du projet

Avis sur l'opportunité du CONIM	Nombre d'avis du public	Pourcentage
Projet jugé opportun : avis plutôt favorable	126	46,8 %
Projet jugé pas opportun : avis plutôt défavorable	143*	53,5 %
Total	269	100 %
Avis non tranché : Indéterminé**	43	

* dont 1 courrier avec 7 signataires et une pétition avec 28 signataires

** La personne ne s'est pas exprimée directement pour ou contre le projet et a fait part de remarques ne permettant pas de déterminer clairement sa position.

Sur un plan comptable, il n'y a pas de réelle majorité favorable ou défavorable au projet. Ainsi, compte-tenu de l'ampleur du projet, « seulement » 312 personnes se sont exprimées.

Lors d'une concertation, les opposants sont ceux qui s'expriment en général le plus. Ainsi, indéniablement, le projet a suscité l'intérêt en termes d'information : plus de 4200 visites du site internet dédié, 730 personnes aux réunions publiques), mais qui n'ont pas forcément exprimé officiellement un avis. Autant qu'on puisse le déterminer à partir des déclarations des intervenants eux-mêmes, les opposants résident dans les quartiers situés dans ou à proximité de la zone d'étude.

A cet égard, le projet est très majoritairement rejeté par les habitants de Caveirac s'étant exprimés... même s'il existe aussi des avis favorables (18). En revanche, cette proportion s'inverse totalement avec près des 2/3 d'avis favorables au projet sur les autres secteurs concernés.

Le projet est attendu par l'agglomération alésienne, il est accepté ou n'a pas suscité d'avis défavorables pour la majorité de l'agglomération nîmoise et suscite une opposition plus ou moins forte dans une partie de la zone d'étude, concentrée essentiellement sur Caveirac.

→ **Avis sur l'opportunité du projet selon les secteurs**

Avis sur l'opportunité du CONIM	Caveirac		Autres secteurs ((Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglo et indéterminé)	
	Nombre d'avis	%age du total des expressions (141)	Nombre d'avis	%age du total des expressions (171)
Projet jugé opportun : avis plutôt favorable	18	12,8 %	108	63,2%
Projet jugé pas opportun : avis plutôt défavorable	108	76,6 %	35	20,5 %
Avis non tranché : Indéterminé*	15	10,6 %	28	16,4 %
Total	141	100 %	171	100 %

Si, d'une façon générale, le diagnostic et les objectifs du projet sont partagés, le principe d'un contournement complet reste à conforter comme une opportunité pour mieux gérer les déplacements dans la ville de Nîmes et plus largement dans son agglomération et les flux de transit en liaison avec le nord du département.

Un groupe limité d'opposants actifs, concentré sur Caveirac et Nîmes Ouest, s'est largement exprimé, notamment dans les derniers jours de la concertation, pouvant donner le sentiment d'un rejet du projet. Comme l'analyse thématique des avis l'indique, un certain nombre d'éléments de langage » ont été diffusés et repris quasi systématiquement dans ces avis. Ainsi, refusant le choix entre les variantes proposées de tracés à l'Est et à l'Ouest, un certain nombre de participants a préféré le rejet pur et simple du projet, proposant un réaménagement sur place de la RN106 avec la création de carrefours dénivelés aux deux points noirs évoqués (giratoire RN106 / Kennedy / accès hôpital Carémeau et giratoire RN106 / RN113 / accès autoroute A9).

Au-delà des craintes suscitées par le projet, la demande du public est forte de disposer d'infrastructures permettant de fluidifier et sécuriser les trafics automobiles dans le secteur de l'Ouest nîmois, et pas seulement sur l'axe A9/Alès, mais aussi pour mieux desservir l'hôpital Carémeau et la zone industrielle de Saint-Césaire, ou améliorer l'entrée de Nîmes par la RD40 / RD640 (avenue Kennedy).

Pour les personnes favorables au projet, cette infrastructure va permettre le développement du territoire, en matière d'économie, d'emploi ou d'aménagement. C'est d'autant plus perceptible concernant le désenclavement de l'agglomération d'Alès et du nord du département du Gard où le projet est attendu « de toute urgence ». Dans cette optique, le gain de temps estimé avec la suppression des bouchons est un argument fort.

L'hypothèse d'un contournement situé plus à l'ouest, voire débouchant plus au nord (c'est-à-dire déconnecté du projet départemental de Déviation Nord de Nîmes) a été quelques fois évoquée, essentiellement par des habitants du nord de la zone d'étude.

A noter, les Personnes Publiques Associées se sont prononcées favorablement au projet, y compris l'association des Communes du Vaunage, dont la commune de Caveirac fait partie.

Les raisons invoquées dans le cadre des avis défavorables au projet

→ **La sacralisation de la garrigue**

La protection de la garrigue a été mise en avant par les opposants (préservation des pierres sèches, protection des capitelles...). Ce territoire jouxtant leur lieu de vie a été régulièrement présenté en termes très élogieux et à préserver impérativement.

→ **Le refus des nuisances**

Bruits, pollutions, atteintes à la santé publique, ces arguments sont évoqués en face de tout projet routier.

À cela s'ajoute la défense de « la tranquillité des riverains » qui ont choisi de vivre ici justement pour son calme et environnement privilégié.

Selon les opposants, le projet ne fait « que déplacer » le problème sans le régler puisque seulement 30% du trafic de la RN106 sera capté engendrant des « nuisances insupportables », « une route à 3 longueurs de terrain de football de chez moi ! », « des risques d'inondation aggravés ! ».

→ **Le coût « pharaonique »**

« À l'heure où toutes les finances publiques sont en si mauvais état, pourquoi dépenser de telles sommes ? » « Où va-t-on trouver l'argent ? ». Les contribuables refusent de voir leurs impôts augmenter pour financer un tel projet. Le coût a été qualifié de pharaonique. S'agissant de financement, des allusions ont été faites sur une collusion avec le concessionnaire d'autoroute, qui serait le seul véritable intéressé.

→ **La peur de la dévalorisation foncière et de l'expropriation**

Les questions individuelles ont été plus nombreuses en réunion publique que sur les avis écrits. Les interventions sont allées d'une simple demande courtoise d'information sur des parcelles précises, information non disponible à ce stade des études et de la procédure, à la dénonciation du risque d'une véritable spoliation ou de se retrouver chassé de sa maison.

Cette inquiétude peut être légitime, même si de nombreuses procédures administratives ou réglementaires en matière de droit de la propriété protègent les propriétaires éventuellement concernés. Mais certains opposants en ont joué pour susciter l'émotion du public plutôt que pour obtenir une réponse déjà connue de leur part, tant ces personnes maîtrisaient les procédures. A cet égard, on peut constater que cet argument a commencé à être utilisé lors de la réunion publique de Caveirac, où une habitante, probablement en toute sincérité, a exprimé sa peur d'être expropriée sans dédommagement et de se retrouver « à la rue avec ses enfants ». Cet argument a ensuite été repris en boucle dans beaucoup d'avis exprimés ensuite sur Caveirac...

→ **La dénonciation d'une fausse concertation et de l'absence de variante d'aménagement sur place**

Selon les opposants, la concertation était faussée, du fait de l'absence d'une variante d'amélioration de l'existant en lieu et place du contournement. Cette solution, selon eux, serait plus simple, plus économique et plus rapide à mettre en œuvre. Cette idée d'une concertation « faussée » s'est appuyée sur le choix du Maître d'ouvrage d'indiquer sa variante préférentielle à ce stade des études lors des réunions publiques. Ce choix de modalité de présentation du projet, choisi pour assurer une pleine transparence en apportant bien tous les éléments de compréhension pour alimenter la réflexion du public, a été détournée et transformé en une assertion que tout était déjà joué.

Les attentions à apporter dans le cadre des avis favorables au projet

D'une manière générale, les personnes favorables au projet ont beaucoup moins développé leurs arguments que les détracteurs. Toutefois, un certain nombre de raisons ont été largement évoquées.

→ **La préservation de l'environnement et du cadre de vie des riverains**

De nombreuses personnes favorables au projet, ou du moins comprenant son utilité, ont toutefois émis des demandes de protections sonores. D'autres ont aussi souligné le besoin de prendre en compte les risques d'inondation ou de pollution de la nappe phréatique.

→ **Passer loin des habitations**

En liaison avec la préservation de leur qualité de vie, 12,5% des avis soulignent la nécessité de privilégier les variantes de tracé passant au plus loin des zones d'habitation.

→ **Le désenclavement de l'agglomération d'Alès**

Le désenclavement de l'agglomération d'Alès est fortement attendu par les personnes de ce secteur, notamment d'acteurs économiques s'étant exprimés, qui souffrent « d'asphyxie » au détriment de leur activité, ce qui nuit au

développement du « 5^{ème} pôle économique de la Région ». Ceux-ci ont ainsi particulièrement souligné l'urgence de faire le CONIM, quelles que soient les variantes de tracé.

→ **La réduction des nuisances pour les riverains actuels de la RN106**

Parmi les principaux bénéficiaires du CONIM, avec la réduction du trafic et la requalification de la voie actuelle, les riverains de l'actuelle RN106 dans Nîmes se sont assez peu exprimés. Pourtant, ils ont été destinataires de l'information (diffusion en boîtes aux lettres, presse...), ce qui n'a pas généré une mobilisation de leur part. On peut estimer qu'ils ne sont donc pas défavorables au projet. Toutefois, 5 avis ont fait part de leur situation actuelle très « compliquée », du fait de la circulation intense sur ce secteur, et de l'urgence de faire quelque chose pour eux et « de ne pas prévoir un viaduc sous leurs fenêtres ».

→ **L'amélioration du giratoire RN106 / avenue Kennedy (accès à l'hôpital Carémeau)**

Voici sans doute l'un des points qui fait l'unanimité des participants, bien qu'il soit en dehors du projet et qu'aucun élément de solution suffisamment étudié n'ait été présenté. Les dysfonctionnements actuels du giratoire RN106 / avenue Kennedy (accès à l'hôpital Carémeau) ont été au cœur de nombreux avis. A un niveau moindre, le fonctionnement du giratoire de sortie RN106 / RN113 / accès à l'autoroute A9 (Nîmes Ouest) a également été cité.

Pour les opposants au projet, l'amélioration de ces deux points noirs permettrait de résoudre tous les problèmes actuels (premier argument à 60,3% des Caveiracois s'étant exprimés).

L'aménagement sur place de la RN106 actuelle est la thématique la plus proposée (37,5 % des personnes s'étant exprimées), notamment pour certaines personnes favorables... en attendant le CONIM.

En conclusion provisoire

À l'issue de cette étape de concertation préalable, on peut constater un nombre d'expressions directes du public plutôt défavorables à la réalisation du projet émis par certains habitants de Caveirac, présents à toutes les réunions publiques et multipliant les avis écrits. Par contre, cette proportion s'inverse totalement avec près des 2/3 d'avis favorables au projet sur les autres secteurs concernés (Nîmes, Milhaud, Nîmes Métropole, Alès Agglomération et origine indéterminée).

L'opportunité du projet pourra être confortée lorsque les imprécisions liées à l'état d'avancement des études auront été levées. C'est la crainte vis-à-vis du devenir de leur bien et de nuisances éventuelles qui a poussé certains intervenants à prendre une position de rejet qui pourrait évoluer selon la réalité des solutions retenues et des engagements que le Maître d'ouvrage sera en capacité de prendre.

Le souhait d'une réalisation rapide

6% des avis sont assortis d'un vœu voire d'une exigence, d'aller plus vite dans la réalisation. C'est le cas notamment pour les habitants d'Alès Agglomération. On peut même noter, dans le ton de certaines interventions, une certaine exaspération face aux dysfonctionnements de la circulation et une incompréhension devant les délais de réalisation envisagés.

Cette thématique sur « l'urgence de réaliser » est d'autant plus forte que même les opposants au projet souhaitent des améliorations rapides sur la RN106 actuelle dans sa partie sud, la plus urbaine.

Des remarques sur le coût du projet

Le coût global du projet n'a pas fait l'objet de commentaires pour ceux qui sont favorables au projet.

Par contre, il a été également évoqué comme justification du refus, le réaménagement sur place de la RN106 avec le traitement des deux points noirs évoqués étant considéré comme suffisant pour certains opposants au projet.

La mobilisation des financements a fait débat. Notons que la possibilité d'une participation d'ASF (en qualité d'exploitant de l'A9) a été évoquée, voire demandée.

3> Des contre-propositions

L'acceptation ou le rejet du principe d'un contournement sont assortis, pour certains intervenants, de remarques, critiques ou contre-propositions vis-à-vis des choix d'aménagements proposés.

Réaliser le tracé plus à l'Ouest et plus au Nord

Certains (8 avis) ont souhaité un tracé à l'ouest de la déchetterie des Lauzières (segment 3) afin de l'éloigner encore plus des « Hauts de Nîmes », mais cela reste un vœu ne mettant pas forcément en cause leur accord sur le principe du projet. Ainsi, la plupart du temps, ils se sont orientés « pour un moindre mal » sur les variantes de tracés les plus à l'Ouest sur les segments 2 et 3.

Améliorer l'existant

C'est, de loin, la thématique la plus fréquente durant cette concertation (117 avis).

Selon les opposants au projet, la solution est simple : il n'y a qu'à faire un viaduc par-dessus le carrefour giratoire RN106 / avenue Kennedy et un autre pour déniveler le carrefour giratoire RN106 / RN113 / accès vers l'autoroute A9 (Nîmes Ouest), Considérant que cet aménagement coûtera moins cher.

Cette hypothèse n'était pas soumise à la concertation et a fait réagir des riverains du carrefour en question, rejetant l'idée d'un viaduc à hauteur de leurs fenêtres.

Dans certains cas, la demande d'aménagement sur place est parfois complétée par celle de la création d'un accès direct à l'Hôpital.

D'ailleurs, ces demandes d'améliorations ne viennent pas exclusivement des opposants. Elles proviennent aussi bien des usagers de la RN106 que de la RD40. Certains auteurs d'avis favorables souhaitent aussi des améliorations rapides sur la RN106 actuelle et complémentaires du projet de Contournement Ouest de Nîmes.

Réaliser la Déviation Nord de Nîmes

La réalisation de ce projet du Conseil départemental du Gard, complément indissociable du Contournement selon le DVA, a été parfois évoquée par des personnes opposées, comme un substitut permettant de retarder ou d'éviter la réalisation du CONIM.

Toutefois, la Déviation Nord de Nîmes reste un projet connexe attendu recueillant 6,7 % du total des expressions et même 11,7 % des expressions hors Caveirac, les habitants de cette commune ne s'étant quasiment pas exprimés sur ce sujet (1 avis)

4> Des variantes et options d'aménagements ou d'échanges peu discutées

Les 12 km du Contournement Ouest de Nîmes avaient été divisés en 4 segments pour simplifier le débat sur les variantes de tracé, sachant que seuls les segments 2, 3 et 4 avaient techniquement des possibilités de variantes.

119 avis thématiques sur les variantes de tracés et échangeurs ont été recueillis. Le plus souvent, les intérêts individuels priment, selon que l'on habite côté Caveirac ou côté Nîmes, chacun préférant naturellement reporter le projet le plus loin possible de son lieu d'habitation.

A noter, 8 demandes de reporter le projet encore plus à l'ouest ont été exprimées.

Le tracé préférentiel relativement conforté

La solution préférentielle proposée par le Maître d'ouvrage en termes de tracé est relativement confortée par cette phase de concertation.

Les études restent à mener pour statuer sur l'échangeur E2 (RD40), notamment en liaison avec le barreau complémentaire.

Segment 2 : plutôt favorable pour l'Est

Le segment 2, à travers le territoire de la commune de Caveirac a été le plus discuté et disputé. Ceux qui se sentaient les plus menacés par la variante 2 Est (démographiquement très peu nombreux) ont su entraîner ceux qui redoutaient la variante 2 Ouest à refuser tout choix et à rejeter globalement le projet.

Malgré cela, pour Caveirac, 6 avis se sont portés sur la variante 2 Ouest, majoritairement issus du quartier des Pondres, et 10 sur la variante 2 Est.

Au total, tous secteurs compris, 46 avis ont été exprimés sur le segment 2, 26 en faveur de l'Est, 20 en faveur de l'Ouest, ne dégagant pas un réel consensus du public.

Par contre, pour les Personnes Publiques Associées, y compris pour la ville de Nîmes, une unanimité se dégage pour la variante 2 Est.

Segment 3 : plutôt favorable pour l'ouest

Sur le segment 3, 27 avis ont été exprimés et ils sont majoritairement pour un passage à l'ouest (18), contre 9 pour l'Est. Ici particulièrement, les intérêts individuels priment, selon que l'on habite côté Caveirac ou côté Hauts de Nîmes.

Segment 4 : quasi-unanimité pour l'Ouest

Sur le segment 4, géographiquement le moins peuplé, les avis se portent quasi unanimement pour la variante Ouest (15 sur 16 avis) majoritairement pour un passage à l'ouest. Seul 1 avis s'est porté sur la variante Est.

La variante 4 Ouest semble donc faire l'unanimité des personnes qui se sont exprimées.

Peu d'opinions tranchées sur les échangeurs

Globalement, les échangeurs dénivelés présentés dans le projet ont l'assentiment du public.

Concernant l'échangeur E2 (RD40), aucune variante Ouest, Est ou Sud ne fait réellement consensus. Par contre, le faible nombre d'avis du public (20 dont 6 pour l'E2 Ouest, 10 pour l'E2 Est et 6 pour l'E2 Sud) laisse ouvert le positionnement de l'échangeur E2.

Les collectivités ont émis quant à elles un avis préférentiel pour l'échangeur E2 Est, insistant sur de supposées difficultés prévisibles sur le giratoire existant sur la RD40 (Mc Do) qu'entraînerait l'échangeur E2 Sud.

5> Les craintes environnementales exprimées

Bruit : une nuisance souvent évoquée

C'est un sujet récurrent lors de tout projet routier.

Les riverains de l'actuelle RN106 au Nord de Nîmes espèrent que des protections acoustiques seront mises en place même en dehors de la partie nouvelle.

Les riverains potentiels qui ne s'opposent pas au projet souhaitent que tout soit fait pour diminuer les nuisances sonores (murs anti-bruit, revêtements...). Certains évoquent aussi le passage en combe du projet comme un moyen de limiter la propagation du bruit.

Les effets sur la qualité de l'air et la santé publique

Cette thématique de la santé publique est récurrente pour tous les projets routiers, quels qu'ils soient.

Elle accompagne ici l'argumentaire des opposants au projet dont certains préconisent un transfert massif des déplacements vers le train ou les transports urbains.

La préservation de la garrigue

La protection de la garrigue (faune et flore) est un enjeu capital sur lesquels les opposants, notamment de Caveirac se sont largement exprimés

Toutefois, la préservation au maximum de la garrigue reste un point d'attention majeur pour le projet, 33% des personnes s'étant exprimées à ce sujet, y compris des non opposants. A noter, certains « initiés » ont fait part de la nécessité de prévoir des mesures de compensation.

Les impacts sur le risque d'inondation

Ce sujet est une préoccupation d'autant plus forte que l'inondation « historique » de 1988 est encore toute fraîche dans les mémoires. Le Maître d'ouvrage y avait consacré lui-même un chapitre dans sa présentation du projet.

6> La liaison avec la RN113 (barreau complémentaire)

De nombreuses demandes pour une liaison (barreau) complémentaire vers la RN113

Le barreau complémentaire entre le CONIM et la RN113 était évoqué dans la présentation du projet lors des réunions publiques et avec les partenaires et dans le dossier de concertation.

2 options étaient à l'étude : une option « aménagement sur place » et une option « création d'une voie nouvelle ». Les Personnes Publiques Associées et plusieurs élus et habitants, notamment de Milhaud, se sont prononcés pour la nécessité de ce barreau, parfois avant le CONIM lui-même, pour mieux desservir la zone de Saint-Césaire, le CHU (hôpital Carémeau) et éviter les trafics parasites sur des voiries secondaires.

Ainsi, c'est une demande exprimée fortement lors des réunions et qui est reprise par plus de 10, 6 % des expressions du public et par l'ensemble des personnes publiques associées. D'ailleurs, cette demande de connexion vers la RN113 émane aussi bien des partisans que des adversaires du projet. Cette liaison est considérée par certains comme indispensable, comme devant être intégrée au projet, voire même se faire sans le projet.

Le Maître d'ouvrage du CONIM a proposé de mener des études complémentaires rapidement pour favoriser une prise de décision et notamment définir une maîtrise d'ouvrage. Cette précision a rassuré les demandeurs.

7> Des demandes qui vont au-delà du projet

Améliorer le carrefour giratoire RN106 / Avenue Kennedy (accès à l'hôpital Carémeau)

Cette demande provient aussi bien des usagers de la RN106 que de la RD40 et de la RD640. Elle a bien souvent été proposée comme une alternative au projet par les opposants.

La réalisation de la Déviation Nord de Nîmes

Parfois proposée comme un substitut au projet, la Déviation Nord de Nîmes a principalement été évoquée comme un élément fort dans la structuration des déplacements sur le territoire et l'attente de sa réalisation a été confirmée (21 avis).

L'achèvement de la mise à 2x2 voies entre La Calmette et Nîmes

Certains intervenants (11 avis) ont souhaité que le projet de Contournement ne nuise pas à l'achèvement de cet aménagement engagé depuis de longues années.

Renforcer les transports en commun pour diminuer la circulation automobile sur la RD 40

Les habitants de Caveirac et plus globalement du Vaunage souhaitent que le projet de tram'bus (ligne T2) ne s'arrête pas à l'Hôpital mais soit prolongé vers l'Ouest. Plusieurs intervenants souhaitent un « Parc relais » à proximité immédiate de l'échangeur E2 (comme pour la sortie A54 de la ligne T1).

A plus long terme, le souhait est émis d'une véritable desserte en transports en commun le long de la RD 40.

La place des vélos et des modes actifs

Lors de cette concertation, il y a eu des interventions relatives à la place du vélo (31 avis). Ainsi, plusieurs habitants du Vaunage ont demandé l'achèvement de la voie verte jusqu'à Nîmes.

L'attente d'une information complémentaire et détaillée

Certains intervenants ont regretté que les simulations de trafics ne soient pas plus précises et sur un périmètre plus large. De même, il a été estimé qu'au temps du numérique, les cartes des variantes auraient pu être plus précises afin de permettre aux personnes de situer leur(s) parcelle(s) par rapport au projet.

Indisponibles à ce stade des études, ces informations seront à préciser lors de la prochaine phase réglementaire de concertation lors de l'Enquête d'Utilité Publique, au même titre que les protections anti-bruit, les aménagements paysagers ou la prévention des inondations.

8 > Enseignements et réponses du Maître d'ouvrage

1> Une opportunité du projet confortée

Le constat qui est fait par la Maîtrise d'Ouvrage, à l'issue de la phase de concertation, est que le projet reste attendu par les puissances publiques comme par les usagers concernés.

Des questions précises appellent des réponses techniques ou administratives aussi précises que possible. Elles sont données dans le présent chapitre.

Par ailleurs, le Maître d'ouvrage a bien entendu la demande d'une information la plus continue possible et la mettra en place via le site internet dédié contournement-ouest-nimes.fr qui restera actif jusqu'à la prochaine phase de rencontre lors de l'enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Réponses sur les avis favorables et défavorables au projet

Globalement le Maître d'ouvrage note que ce projet est attendu, notamment des collectivités locales, car il répond à un besoin pour résoudre notamment la saturation de la RN106 dans sa partie sud en enlevant le trafic de transit, pour fiabiliser les temps de trajet entre Alès et l'accès à l'autoroute A9 et redonner une fonctionnalité urbaine à la RN106 actuelle.

Des avis défavorables au projet ont été enregistrés lors de la concertation du public. À la lecture de ces avis, il ressort que les remarques émises par les opposants sont exprimées pour des motifs relativement variés. Le Maître d'ouvrage a bien entendu ces remarques et, dans la poursuite des études jusqu'à la prochaine phase de rencontre lors de l'enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, il portera une grande vigilance pour garantir le maximum de transparence et de partage avec le public afin que le tracé de ce projet soit le plus consensuel et que des mesures adaptées de réduction des impacts permettent de répondre aux inquiétudes exprimées.

Réponses sur le souhait d'une réalisation rapide

Le niveau actuel de saturation de la RN 106 sur le boulevard ouest, notamment entre le giratoire de Kennedy (accès vers la RD640 et l'Hôpital Carémeau) et le giratoire d'accès vers l'autoroute A9, la RN113 et le boulevard sud, est tel qu'usagers et riverains se rejoignent pour demander des aménagements rapides sur le secteur.

En outre, le franchissement de la RN 106 à niveau par la future ligne du bus tram (projet porté par l'agglomération) va également perturber l'écoulement du trafic et ne peut donc qu'aggraver la situation.

Les premières études du Contournement Ouest de Nîmes ont été réalisées il y a plus de 15 ans. Dès 1999, ce projet a été inscrit dans le dossier de voirie d'agglomération.

Depuis la signature du Contrat de Plan État Région 2015/2020 en juillet 2015 pour lequel une enveloppe financière de 10 M€ a été allouée au CONIM, permettant ainsi la reprise des études, la Maîtrise d'Ouvrage met tout en œuvre pour garantir les délais. Ainsi, les études et procédures pourraient être achevées d'ici la fin du contrat de plan actuel permettant de lancer des travaux lors du prochain contrat, si les financements sont obtenus.

Réponses sur le coût et le financement du projet

Le coût estimé de cette opération est de 160 à 180 M€ selon les options qui seront retenues. Cette estimation résulte de l'analyse technique et économique des aménagements à réaliser, des procédures à conduire, des acquisitions foncières et des études nécessaires. Ce coût sera apprécié au regard de l'évaluation socio-économique qui sera conduite avant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A ce jour, le CPER prévoit une enveloppe de 10 M€ prise en charge par l'État, le Conseil régional Occitanie, le Conseil départemental du Gard et le Pôle métropolitain Nîmes Alès, permettant la réalisation des études, d'acquisitions foncières et des travaux permettant la libération des emprises (archéologie, déviation de réseaux).

L'organisation concernant le financement du montant restant permettant de réaliser l'ensemble des travaux est encore à trouver entre ces partenaires.

L'éventualité d'une participation d'ASF pour la partie relative au raccordement du CONIM sur l'autoroute A9 à Milhaud est soumise aux règles en vigueur concernant les concessions autoroutières. Elle pourra être étudiée dans le cadre des études préalables à l'enquête publique DUP.

2> Réponses sur les contre-propositions

Réaliser le tracé plus à l'Ouest

La réalisation d'un projet plus à l'Ouest (au-delà de la commune de Caveirac) a été étudiée par le Maître d'ouvrage.

Il est rapidement apparu que l'allongement du temps de parcours pour relier la RN 106 à l'A9 serait un élément défavorable à l'appropriation de ce nouvel axe par les usagers, malgré sa fluidité. Cette variante a donc été écartée.

Réaliser des aménagements sur place

L'option d'un aménagement sur place de la RN 106 actuelle a été étudiée dès l'identification de la nécessité d'une intervention sur le secteur Ouest de Nîmes.

Dès ce niveau de définition, la multiplicité des enjeux à prendre en compte en vue de la réalisation d'aménagements est apparue. Elle est traduite par les objectifs qui ont été rappelés lors de la concertation :

- **Améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours :**
 - sur le nouvel axe vers/depuis l'A9 et la RN113 ;
 - sur les voiries locales rendues à leur usage.
- **Mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :**
 - améliorer la lisibilité des itinéraires ;
 - favoriser l'intermodalité.
- **Améliorer le cadre de vie :**
 - des riverains de l'actuelle RN106 ;
 - des usagers par l'amélioration des entrées de ville ;
 - des habitants des futurs nouveaux quartiers en créant des dessertes adaptées.

L'amélioration de la fluidité de la desserte Nord / Sud est alors apparue comme un objectif principal, mais non unique.

Un aménagement sur place ne répond pas à l'ensemble des objectifs identifiés, car :

- Il ne permet pas de rendre aux voiries incluses dans la zone urbanisée un usage conforme à leur situation : accueil des transports en commun, aménagements plus urbains...
- Il ne permet pas d'améliorer la lisibilité des itinéraires : on reste sur un itinéraire commun pour le transit, pour l'accès à l'agglomération nîmoise, et pour le trafic local interne à Nîmes et ses alentours.
- Il ne favorise pas l'intermodalité, par manque d'espace foncier disponible permettant d'intégrer des parcs relais.
- Il n'améliore pas du tout le cadre de vie des riverains.
- Il ne permet pas une valorisation des entrées de ville.
- Il n'ouvre pas de perspectives de dessertes adaptées pour les quartiers en devenir.

Au regard de ces éléments, l'aménagement sur place de la RN106 n'a pas été retenu comme variante devant être prise en compte pour la poursuite des études du Contournement Ouest de Nîmes.

Réaliser la Déviation Nord de Nîmes

La réalisation de la Déviation Nord de Nîmes est un élément complémentaire au Contournement Ouest, car elle est un des tronçons de la création d'un anneau de voirie adapté à la demande de circulation autour et en accès à la zone urbaine de Nîmes.

A ce titre, elle ne peut être considérée comme un projet qui pourrait se substituer au Contournement Ouest de Nîmes.

3> Réponses sur les variantes

Le tracé préférentiel

Le tracé préférentiel a fait l'objet d'un relatif consensus sur la majeure partie du linéaire : les segments 1, 3 et 4 ont reçu l'aval des participants à la concertation.

Seul le segment 2 a fait débat, entre habitants de Caveirac ou de Nîmes. En revanche, les collectivités se sont unanimement positionnées en faveur de la variante 2 Est.

Il convient de rappeler les raisons techniques et territoriales qui justifient que la variante 2 Ouest soit écartée :

- ne pas fractionner le territoire communal de Caveirac sachant que cette variante aurait été plus protectrice pour les habitants de Nîmes Ouest ;
- ne pas freiner les intérêts économiques de Caveirac (implantation de la ferme photovoltaïque) ;
- coût plus élevé de l'ordre de 9 Millions d'€. les postes de surcoûts principaux sont : 4M€ (échangeur E2 ouest) 3M€ (terrassements) 1 M€ (ouvrages d'art hydrauliques).

Les échangeurs

La position de l'échangeur E2 et sa connexion à la RD40 n'est pas apparue nettement au terme de la phase de concertation.

La MOA étudiera donc les deux échangeurs E2 Est et E2 Sud.

4> Réponses sur les craintes environnementales exprimées

La mise au point d'un projet d'infrastructure de l'ampleur du CONIM est jalonnée d'autorisations administratives garantissant son utilité publique dont son admissibilité au regard des impacts qu'il a sur l'environnement.

Avant que le projet puisse être déclaré d'utilité publique, il sera à nouveau présenté au public.

Dès à présent, la DREAL engage les études préalables à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, composées de nombreux volets dont une étude d'impact au sens des articles L122-1 et R122-5 du code de l'environnement.

Cette étude d'impact comprend, entre autres :

- le recueil et l'analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet (ainsi que la description des méthodes employées) ;
- l'analyse de l'ensemble des impacts, positifs ou négatifs, sur tous les enjeux identifiés (ainsi que la description des méthodes employées) ;
- les mesures prévues pour éviter, réduire, compenser (ERC) ces effets.

Signalons que cette étude d'impact, avant d'être proposée au public, aura fait l'objet d'un examen par l'Autorité Environnementale qui permet de décrire et d'apprécier de manière appropriée, en fonction de chaque cas particulier, les incidences notables directes et indirectes d'un projet sur les thèmes suivants :

1. la population et la santé humaine ;
2. la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/ CEE du 21 mai 1992 et de la directive 2009/147/ CE du 30 novembre 2009 ;
3. les terres, le sol, l'eau, l'air et le climat ;
4. les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage ;
5. l'interaction entre les facteurs mentionnés aux 1. à 4.

Le rapport de cette évaluation précise les prescriptions que devra respecter le Maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notables.

Le traitement des nuisances sonores

Le volet Bruit est étudié dans le cadre des effets sur la population et la santé humaine.

Les effets sur la qualité de l'air et la santé publique

Le volet qualité de l'air et santé publique est étudié dans le cadre des effets sur la population et la santé humaine.

La prévention des risques d'inondation

Le volet hydraulique est étudié dans le cadre des effets sur la terre, les sols et l'eau.

Une attention renforcée sera portée vis-à-vis du projet PAPI

Le paysage, les arbres, la trame verte

Le volet paysage est étudié dans le cadre des effets sur les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage.

5> Réponses sur la liaison vers la RN113

Le Maître d'ouvrage du CONIM a proposé de mener des études complémentaires rapidement pour favoriser une prise de décision et notamment définir une maîtrise d'ouvrage. Cette précision a rassuré les demandeurs.

6> Réponses sur les demandes connexes

L'amélioration du carrefour Kennedy sur la RN 106 actuelle (accès vers l'hôpital Carémeau)

Le CONIM est prévu, en premier lieu, pour séparer les trafics de desserte locale d'accès à Nîmes ou interne à Nîmes (tel que le carrefour Kennedy sur la RN106 actuelle en entrée de ville ou CHU) et de transit (ici préférentiellement entre l'autoroute A9 et la RN106).

Cette organisation permettra une diminution de la fréquentation de l'actuelle RN 106 propice à une amélioration de la situation sur les voiries secondaires.

Lors des études techniques, le Maître d'ouvrage veillera à mettre en place, autant que possible dans le cadre du projet des aménagements propres à permettre une amélioration des conditions de circulation sur les axes connexes.

La réalisation de la Déviation Nord de Nîmes

La réalisation de la Déviation Nord de Nîmes est un élément complémentaire au Contournement Ouest car elle est un des tronçons de la création d'un anneau de voiries adapté à la demande de circulation autour et en accès à la zone urbaine de Nîmes.

A ce titre, elle a été inscrite dans les documents stratégiques de développement local. Sa réalisation n'est pas remise en cause. Les démarches administratives et la définition technique de ce projet sont en cours.

La mise à 2x2 voies entre Nîmes et la Calmette

Le projet de mise à 2x2 voies entre Alès et Nîmes est largement avancé, puisqu'aujourd'hui réalisé jusqu'à La Calmette et complété par l'aménagement du carrefour du Mas de l'Oume.

L'opération globale a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique et l'assiette foncière nécessaire a d'ores et déjà été acquise par l'État.

Rien ne remet en question la finalisation de cet aménagement, même si elle ne bénéficie pas d'un planning détaillé.

Le développement des transports en commun

Le développement des transports en commun est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement du territoire. Cette thématique est préférentiellement portée par le conseil départemental et les villes ou communautés d'agglomérations. Pour autant, l'Etat intervient dans sa réalisation au travers de la politique de la ville (interface entre aménagement et circulations douces) et également dans son rôle de Maître d'ouvrage routier (en favorisant l'interface avec les voies de communication douce).

La place des vélos

La place des vélos est abordée de façon similaire au développement des transports en commun. Bien que non porteur de cette politique, l'Etat veille à la conservation de toute faisabilité aux abords de ses infrastructures.

L'attente d'une information complémentaire et détaillée

Les demandes du public d'être informé en temps réel sur les évolutions du projet sont bien entendues.

Une information du public au fil de l'eau va être organisée par le biais de communications autant que faire se peut sur le site internet dédié : www.contournement-ouest-nimes.fr. D'autres médias d'information seront ponctuellement mis en œuvre afin d'informer le public lors des étapes clef de la suite des études.

La Maîtrise d'Ouvrage s'appliquera à rencontrer la population dès que ce sera possible, afin de présenter les avancements techniques propres à rassurer sur les thématiques identifiées lors de la concertation.

Toutefois, la Maîtrise d'Ouvrage alerte aujourd'hui sur le temps long des études qui pourrait engendrer une impression de non information.

9 > Suites à donner

Au terme de cette période de concertation, le Maître d'ouvrage prend acte des observations du public et s'engage à apporter les réponses suivantes :

Action immédiate

- Ce bilan sera transmis aux Villes de Caveirac, Milhaud, Nîmes ainsi qu'aux collectivités cofinanceurs, Région Occitanie, Département du Gard et les communautés d'agglomération Nîmes Métropole et Alès Agglomération. Il sera mis en ligne sur les sites internet des collectivités et de l'Etat, et le site dédié. Il sera transmis aux bureaux d'études chargés de préparer les dossiers pour l'enquête publique.

Poursuite du dialogue

- De nouvelles rencontres seront organisées par la DREAL pour présenter l'avancement du projet.
- Le dialogue avec les riverains les plus directement impactés sera organisé, ainsi qu'avec les entreprises et le futur exploitant.

Orientations pour la poursuite des études ou les développements ultérieurs du projet

→ *Prise en considération des expressions du public pour la poursuite des études concernant le tracé étudié. Il sera composé des segments suivants :*

- Segment 1
- Segment 2 Est
- Segment 3 Ouest
- Segment 4 Ouest

→ *Prise en considération des expressions du public pour la poursuite des études concernant les échangeurs étudiés :*

- Echangeur RN106 (et future déviation nord de Nîmes)
- Echangeur RD999
- Echangeur RD40 E2 Est ou E2 Sud (car aucune préférence nette n'est apparue au terme de la concertation)
- Echangeur Autoroute A9 à Milhaud

→ *Au regard de la demande unanime, et conformément à sa proposition, le Maître d'Ouvrage réalisera les études sur le barreau complémentaire vers la RN113.*

Phasage de l'opération :

- Le Maître d'ouvrage s'attachera à organiser la mise en place de financements pour assurer la réalisation de l'opération.

Enquête publique

- Afin de garantir la meilleure prise en considération des demandes exprimées lors de la concertation, les études prévues seront complétées en vue d'une enquête publique en 2019.
- À cette occasion, une communication sera assurée pour toutes les données des études techniques.